Communauté de communes

Pays de Colombey et du Sud Toulois

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2019

Période de référence : 2014 à 2019

VERSION DU 06/11/2020

TABLE DES MATIERES

LEXIQUE **5**

NOTICE DE LECTURE **6**

INTRODUCTION **8**

1 Présentation générale du service 8

2 Evénements marquants de 2014 à 2019 10

3 Synthèse des marchés en cours 13

PREMIERE PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS **15**

ORDURES MENAGERES **15**

1 Moyens techniques et humains 15

2 Production d'ordures ménagères 15

3 Coûts des ordures ménagères 17

3.1 Coûts de gestion du flux 17

3.2 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des OMR 18

3.3 Prix unitaires de traitement 19

EMBALLAGES RECYCLABLES **21**

1 Moyens techniques et humains 21

2 Production d'emballages recyclables 21

3 Coûts des emballages recyclables 23

3.1 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des emballages recyclables 23

3.2 Prix unitaires tri et conditionnement 23

3.3 Coûts et recettes 24

3.4 Focus sur la vente des matériaux 26

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE **28**

1 Moyens techniques et humains 28

2 Production de verre 28

3 Coûts du verre 29

3.1 Prix unitaires de collecte et transport 29

3.2 Coûts et recettes 30

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS **31**

1 Moyens techniques et humains 31

2 Production de papiers 31

3 Coûts des papiers 32

3.1 Prix unitaires de collecte et transport 32
3.2 Prix unitaires de traitement (tri et conditionnement) 33
3.3 Dépenses et recettes 33
3.4 Focus sur la revente des papiers 34
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC) 35
1 Moyens techniques et humains 35
2 Production de textiles 35
3 Coût du service 36
DECHETS VERTS 38
1 Moyens techniques et humains 38
2 Production de déchets verts 39
3 Coûts de collecte et transport : Déchetterie 39
4 Prix unitaires de traitement : Déchetterie 40
5 Coûts du service pour la gestion des apports de proximité (hors déchetterie) 41
DECHETTERIE 42
1 Partenariat 42
2 Moyens techniques et humains 42
3 Production 43
4 Coûts du service 45
4.1 Prix unitaire de collecte et de transport 45
4.2 Prix unitaires de traitement 46
4.3 Dépense et recettes 47
5 Déchets diffus 49
5.1 Production des déchets diffus 49
5.2 Tarifs, coûts et recettes 49
COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS 50
1 Collecte en porte-à-porte 50
2 Accès en déchetterie 50
DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / COMMUNICATION 51
1 Le plan local de prévention déchets 51
2 Communication animateur prévention déchets CCPCST 51
3 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est 52
4 Extension des consignes de tri - Dossier CITEO 53
5 Etude de faisabilité d'une tarification incitative 54

ANNEXES **55**

Schéma de gouvernance de la gestion mutualisé du service COVALOM **55**

Evolution des déchets ménagers assimilés **56**

Evolution des taux de valorisation matière et organique **57**

Evolution des coûts de financement du service **58**

Synthese 2019 ..... **59**

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CCMM : Communauté de Communes Moselle et Madon

CCPCST : Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Coût aidé : Ensemble des charges sur lesquelles sont déduites les recettes industrielles (ventes d'énergies et de matériaux), les soutiens des éco-organismes et les aides

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEA : Déchets d'Elément d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et assimilés

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets liquides ou pâteux de bricolage, jardinage, entretien des bâtiments, …)

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électroménagers, écrans, appareils électriques divers)

GEM : Gros Electroménager (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, …)

GEM F : Gros Electroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, …)

GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid (cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, …)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, déchet non recyclable (bac/sac noir)

PAM : Petits Appareils en Mélange (sèche-cheveux, micro-ondes, aspirateur, robot ménager de cuisine, friteuse, …)

PàP : Porte-à-Porte, collecte des déchets devant chaque habitation

PAV : Point d'Apport Volontaire, site spécifique dédié à la collecte de certaines catégories de déchets (verre, papiers, textiles) en conteneurs

RSOM : Fraction des recyclables secs présents dans les ordures ménagères

SPL : Société Publique Locale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, taxe indexée sur le foncier bâti de chaque habitation. Permet le financement du service de collecte et traitement des déchets de la collectivité en complément du budget général.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

NOTICE DE LECTURE

Cette notice de lecture a pour but d'aider à la compréhension des coûts présentés dans tous les tableaux et graphiques de ce rapport d'activités.

Les coûts sont présentés TTC et sont principalement issus de la Matrice des coûts® élaborée en collaboration avec l'ADEME Grand Est. Les éléments pris en compte pour chaque poste dans la matrice peuvent différer légèrement des charges prises en compte dans la comptabilité analytique de COVALOM ou des collectivités.

Les coûts issus de la Matrice des coûts sont toujours des « coûts aidés ».

Coûts aidés : Somme des charges (« coût complet ») à laquelle on retire

1. les recettes industrielles (ventes de matières : papiers, emballages, ferraille …)
2. les soutiens des société agréées (CITEO, Ecomobilier, Ecosystem …)
3. les aides (Région, CD 54, autres subvention, ADEME …)

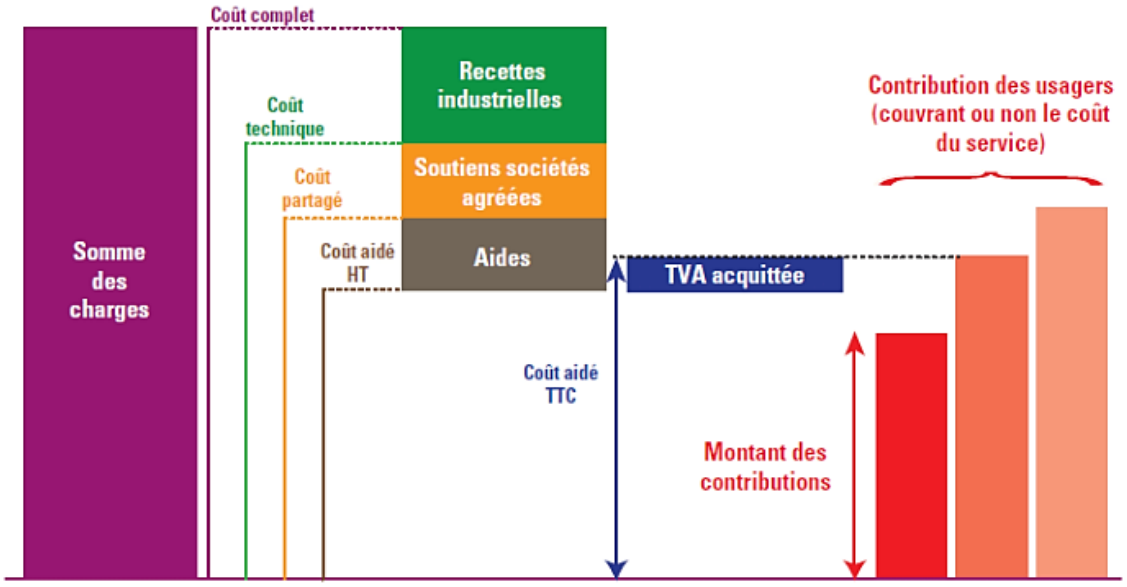

Coûts de pré-collecte : inclus les coûts d'achat des bacs/sacs/conteneurs (verre et papiers) et leur amortissement le cas échéant, charges de livraison des bacs/sacs, charges de mise en place ou déplacement des conteneurs. Les charges du personnel mobilisé pour ces livraisons font parties des coûts de pré-collecte.

Coûts de collecte : inclus les charges de location de bennes, charges de gardiennage (déchetterie), charges des équipages (régie de collecte), charges inhérentes aux bennes OM, vêtements de travail

Coûts de collecte en porte-à-porte : inclus les **coûts de pré-collecte** et les **coûts de collecte**

Coûts de transport : inclus les coûts de rotation de benne, transfert et transport

Coûts de collecte et transport : inclus les **coûts de collecte** et les **coûts de transport**

Coûts de tri et conditionnement : inclus les coûts liés au tri des déchets (emballages recyclables, papiers, cartons)

Coûts de traitement : inclus les coûts de prestation de traitement (conditionnement/mise en balle, enfouissement, incinération, compostage, …)

Montant des prestations : selon le flux ce montant peut être composé des **coûts de pré-collecte**, des **coûts de collecte**, des **coûts de transport**

Recettes industrielles: composée principalement de la vente de matière

Soutiens sociétés agréées: correspond aux soutiens des éco-organismes versés pour l'année considérée, pour prendre en charge la formation de nos agents aux filières, la mise à disposition et l'entretien de lieux de collecte (quai en déchetterie, espace public pour les points d'apport volontaire), la mise en œuvre de la signalétique adéquate, et d'opération de communication régulière ou événementielle.

- **CITEO** prend en charge par le biais des soutiens les coûts relatifs à la mise en œuvre des filières des emballages (sac jaune, collecté en porte-à-porte), du verre et des papiers (conteneur en apport volontaire) ; verse également une indemnité par matériau, à la tonne collectée.
- **Corepile** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de fûts et signalétique), au transport et traitement des piles et petites batteries.
- **DASTRI** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de boite pour les patients et de cartons de massification), au transport et au traitement des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) pour les patients en auto-traitement.
- **EcoDDS** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de caissette et bac), le transport, le tri et le traitement d'un certain nombre de déchets de bricolage et jardinage (seuils et volume à respecter)
- **EcoMobilier** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de benne 30m^3), le transport et le traitement pour la filière des déchets d'éléments d'ameublement (mobilier, rangement, assise, literie)
- **Ecosystem** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de contenants et de signalétique), au transport et au traitement pour la filière des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), ainsi que des lampes et néons
- **EcoTLC** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition des conteneurs), le transport, le tri et le traitement de textiles, linges de maison et chaussures

INTRODUCTION

1 Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (CCPCST) est composée de 38 communes :

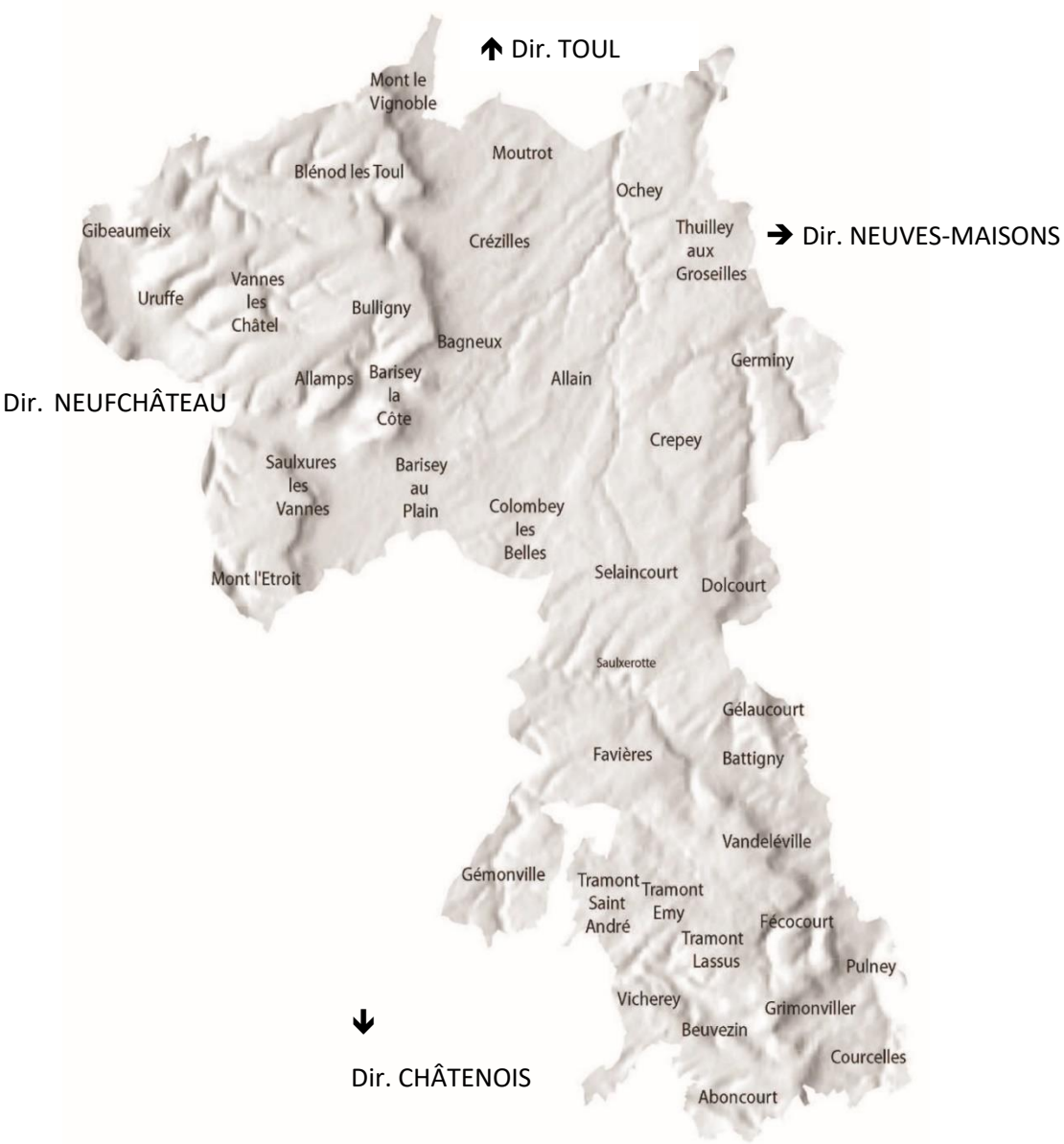

La population desservie par le service (population municipale INSEE) :

Population 2013 (création de la SPL COVALOM)	..... 11 916 habitants
Population 2014 (adhésion Saulxerotte – retrait Sexey aux Forges et Villey le Sec)	..... 11 135 habitants
Population 2015	..... 11 370 habitants
Population 2016.....	..... 11 519 habitants

Population 2017 (retrait de la commune d'Aroffe)	..... 11 412 habitants
Population 2018	..... 11 613 habitants*
Population 2019	..... 11 452 habitants

* Le chiffre de la population a été anormalement surévalué

Depuis le 1er janvier 2013, la CCPCST a mutualisé son service de gestion des déchets ménagers avec celui de la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM), au sein de la Société Publique Locale (SPL) COVALOM (voir détail en **Annexe**).

Cette mutualisation a pour but d'intervenir à plusieurs égards :

- en termes écologiques : enjeux de prévention réduction du volume de déchets et de valorisation maximale des déchets collectés
- en termes de service apporté à l'habitant
- en termes économiques et financiers : enjeu de maîtrise des coûts et donc de la contribution demandée aux habitants

Ainsi, COVALOM réalise en régie la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables. La collecte des autres flux (apports volontaires, déchetterie), le tri et le traitement sont réalisés par d'autres prestataires de services, dans le cadre de marchés délégués (voir paragraphe suivant 3. Synthèse des marchés en cours).

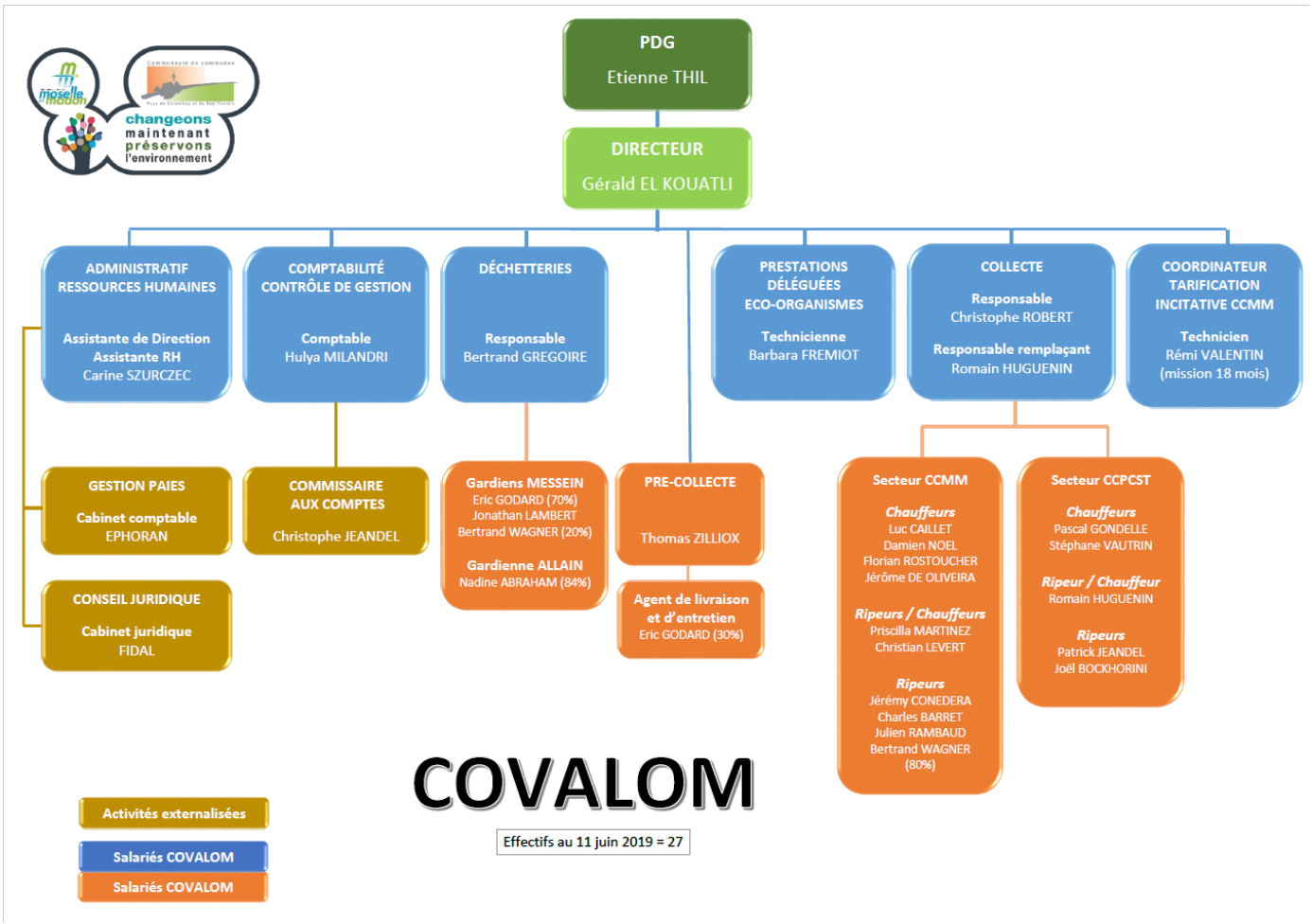

2 Evénements marquants de 2014 à 2019

Année	TGAP (en € HT)		Taux		Evénements marquants
	Enfouissement	Incinération	TVA	TEOM	
2014	24,00 €/tonne	4,08 €/tonne	10%	13,08%	- Modification du périmètre : adhésion d'une nouvelle commune et retrait de 2 autres communes. - Contractualisation avec 3 nouveaux éco-organismes : . DASTRI (collecte et traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux – DASRI) ; . Eco-Mobilier (collecte et traitement des Déchets d'Equipements d'Ameublement – DEA) ; . Eco DDS (collecte et traitement des Déchets Dangereux Spéciaux).
2015	32,00 €/tonne (1er semestre) 20,00 €/tonne (2ème semestre) Atteinte des performances de production de biogaz et d'énergie électrique sur l'ISDN de Pagny/Meuse.	4,11 €/tonne	10 %	13,08%	- Eligible à l'appel à projet Eco-Folio pour la densification des points d'apport volontaire papiers. - Optimisation des collectes – Réduction des coûts. - Renouvellement des marchés de prestations au 1er juillet 2015. Les marchés ont été attribués selon le tableau page suivante.

Année	TGAP (en € HT)		Taux		Evénements marquants
	Enfouissement	Incinération	TVA	TEOM	
2016	14,00 €/tonne. Atteinte de la double performance cogénération et évaporation des lixiviats sur l'ISDN de Pagny/Meuse (valorisation énergétique du biogaz). 20,00 €/tonne sur le site de Lesménils (enfouissement du tout-venant collecté en déchetterie).	4,13 €/tonne	10 %	13,08 %	- Mise en place de la benne Eco-Mobilier sur la déchetterie d'Allain. Prise en charge à 100% des coûts de collecte et traitement par l'éco-organisme. - Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements pour le renouvellement des conteneurs d'apport volontaire verre et papiers. Réalisation du plan d'accompagnement au changement avec Eco-Folio pour une aide au financement d'actions destinées à promouvoir la collecte des vieux papiers (objectif augmenter la collecte des vieux papiers de + 50 %, de 26 à 38 kg/an/hab, d'ici à fin 2018. Actions similaires pour le verre (non financées par Eco-Emballages). Objectif 100% de verre recyclé. Actuellement 8 bouteilles /10 sont collectées sur le territoire. - Réorganisation des circuits de collectes au 1er janvier, dans le cadre des actions d'optimisation engagées en 2015.
2017	15,00 €/t à l'IDSDND de Pagny/Meuse Atteinte des performances de production de biogaz et d'énergie électrique sur les 2 sites en proportion différentes. 23,00€/tonne à l'ISDND de Lesmenils.	3,00 €/tonne	10 %	13,08 %	- Retrait de la commune d'Aroffe qui a rejoint la CC du Pays de Neufchâteau. - Etudes de définition des travaux d'extension de la déchetterie d'ALLAIN. - Renforcement des moyens techniques nécessaires au broyage des déchets verts, et à la réalisation du compost sur les micros plates-formes de compostage (acquisition d'un broyeur plus puissant et d'un tracteur chargeur pour la mise en andain et les retournements). - Mise en œuvre de la Redevance Spéciales pour les producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers (artisans, commerçants associations, communes, PME).

Année	TGAP (en € HT)		Taux		Evénements marquants
	Enfouissement	Incinération	TVA	TEOM	
2018	16,00 €/t à l'IDSDND de Pagny/Meuse Atteinte des performances de production de biogaz et d'énergie électrique sur les 2 sites en proportion différentes. 24,00€/tonne à l'ISDND de Lesmenils.	3,01 €/tonne	10 %	13,08 %	- Réalisation des travaux d'extension de la déchetterie d'ALLAIN. - Renforcement des moyens techniques nécessaires au broyage des déchets verts, et à la réalisation du compost sur les micros plates-formes de compostage (acquisition d'un broyeur plus puissant et d'un tracteur chargeur pour la mise en andain et les retournements). - Première facturation de Redevance Spéciales pour les producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers (artisans, commerçants associations, communes, PME).
2019	17,00 €/t à l'IDSDND de Pagny/Meuse Atteinte des performances de production de biogaz et d'énergie électrique sur les 2 sites en proportion différentes. 24,00€/tonne à l'ISDND de Lesmenils.	3,00 €/tonne	10 %	13,08 %	- Arrivée du nouveau directeur de COVALOM, Gérald EL KOUATLI - Arrivée du nouveau responsable d'exploitation déchetteries, Bertrand GREGOIRE - COVALOM est lauréat de l'appel à projet GEBIODEC de l'ADEME - Validation du dossier par CITEO pour passer en Extension de consignes de tri en 2020 - Renouvellement des marchés de collecte et traitement en déchetterie : changements de prestataires - Initialisation de la demande d'étude pour une tarification incitative

3 Synthèse des marchés en cours

<table>
<tr><th colspan="2">Prestations</th><th>Durée</th><th>Marchés</th><th>Prestataires</th></tr>
<tr><td colspan="5">Marchés effectifs du 1er juillet 2015 au 30 juin 2019</td></tr>
<tr><td colspan="2">Traitement des ordures ménagères résiduelles</td><td rowspan="5">Durée :
5 ans fermes

Reconductible :
2 fois 1 an</td><td rowspan="10">Marchés à bons de commande

Groupement de commande :
- CC du Toulois
- COVALOM pour CCMM et CCPCST</td><td>SITA SUEZ en cotraitance avec VEOLIA PROPRETE</td></tr>
<tr><td colspan="2">Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables</td><td>PAPREC</td></tr>
<tr><td colspan="2">Collecte et transport du verre</td><td rowspan="2">CITRAVAL</td></tr>
<tr><td colspan="2">Collecte et transport des papiers</td></tr>
<tr><td colspan="2">Tri, conditionnement et revente des papiers</td><td>PAPREC</td></tr>
<tr><td rowspan="7">Déchetterie</td><td>Collecte des bennes (tout venant, bois, déchets verts, gravats, ferrailles et cartons) issus de la déchetterie</td><td>Durée :
4 ans fermes</td><td>SITA SUEZ</td></tr>
<tr><td>Traitement du bois</td><td rowspan="5">Durée :
1 an ferme
Reconductible :
3 fois 1 an</td><td>SITA SUEZ</td></tr>
<tr><td>Traitement des gravats</td><td>SITA SUEZ</td></tr>
<tr><td>Traitement et rachat des cartons</td><td>SITA SUEZ</td></tr>
<tr><td>Traitement des déchets verts</td><td>TERRALYS</td></tr>
<tr><td>Reprise ferraille</td><td>GDE METALIFER</td></tr>
<tr><td>Collecte, tri et conditionnement des DDS</td><td>Durée :
4 ans fermes</td><td>CHIMIREC EST</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">Prestations</th><th>Prestataires</th><th>Durée</th><th>Marchés</th></tr>
<tr><td colspan="2">Traitement des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant des déchetteries</td><td>SUEZ RV NORD EST en cotraitance avec VEOLIA PROPRETE</td><td rowspan="5">5 ans fermes
Reconductible :
2 fois 1 an
Marchés effectifs au 1er juillet 2015</td><td rowspan="5">Marchés à bons de commande

Groupement de commande :
- CC du Toulois
- COVALOM pour CCMM et CCPCST</td></tr>
<tr><td colspan="2">Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables</td><td>PAPREC</td></tr>
<tr><td colspan="2">Collecte et transport du verre</td><td rowspan="2">CITRAVAL</td></tr>
<tr><td colspan="2">Collecte et transport des papiers</td></tr>
<tr><td colspan="2">Tri, conditionnement et revente des papiers</td><td>PAPREC</td></tr>
<tr><td rowspan="7">Déchetteries</td><td>Collecte des bennes (tout venant, bois, déchets verts, gravats, ferrailles et cartons) issus des déchetteries</td><td>CITRAVAL</td><td rowspan="2">4 ans fermes

Marché effectif au 1er juillet 2019</td><td rowspan="6">Accord-cadre

Groupement de commande :
- CC des Terres touloises
- COVALOM pour CCMM et CCPCST</td></tr>
<tr><td>Collecte, tri et conditionnement des DDS</td><td>CHIMIREC Est</td></tr>
<tr><td>Traitement du bois</td><td>CITRAVAL</td><td rowspan="3">1 an ferme
Reconductible 3 fois 1 an
Marché effectif au 1er juillet 2019</td></tr>
<tr><td>Traitement des gravats</td><td>SARL AGIL</td></tr>
<tr><td>Traitement des déchets verts</td><td>SUEZ Organiques</td></tr>
<tr><td>Reprise ferraille</td><td>GDE Metalifer</td><td>1 an ferme
Reconductible 2 fois 1 an
Marché effectif au 9 octobre 2019</td><td>Contrat de reprise COVALOM</td></tr>
<tr><td>Traitement et rachat des cartons</td><td>VEOLIA
REVIPAC (option filières CITEO)</td><td>1 an ferme
Reconductible 2 fois 1 an
Marché effectif au 25 octobre 2019</td><td>Contrat COVALOM
et
Contrat de reprise CC du Pays de Colombey et du sud toulois</td></tr>
</table>

PREMIERE PARTIE :
INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

ORDURES MENAGERES

1 Moyens techniques et humains

Les usagers du service sont équipés de bacs de 140 à 660 litres, 5 600 bacs ont été déployés depuis 2013. Il s'agit de bacs pucés.

1 benne à ordures ménagères, de marque FAUN sur châssis Renault, assure la collecte. Cette benne a une capacité de 26 tonnes. Elle a été équipée en 2018 d'un système d'identification des bacs de marque SIMPLICITI.

7 tournées hebdomadaires de collecte (du lundi au vendredi), selon le secteur soit une collecte par semaine (C1) dans chaque commune.

2 équipages de collecte composés d'un chauffeur et d'un ou deux ripeurs suivant les secteurs tournent sur le territoire. Cela représente 3,6 ETP.

2 Production d'ordures ménagères

En 2019 : 2 070 tonnes collectées, soit 181 kg / hab.

(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale (hors TI), source ADEME Grand Est : 220 kg / hab.)

Voir graphique page suivante

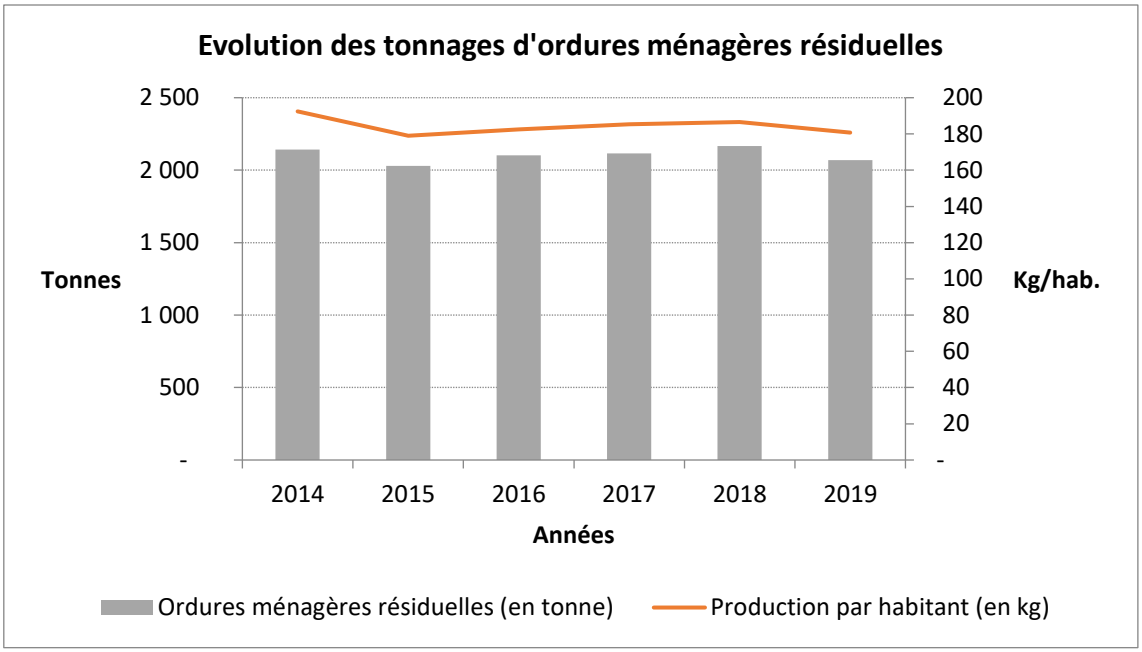

Ces ordures ménagères résiduelles sont envoyées principalement dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDN) de SUEZ, à Pagny-sur-Meuse (55) ou à Lesménils (54), pour 69 % de la production du territoire.

Les 31% restant sont envoyés à l'incinérateur de Ludres (54), exploité par la société Val'ERgie.

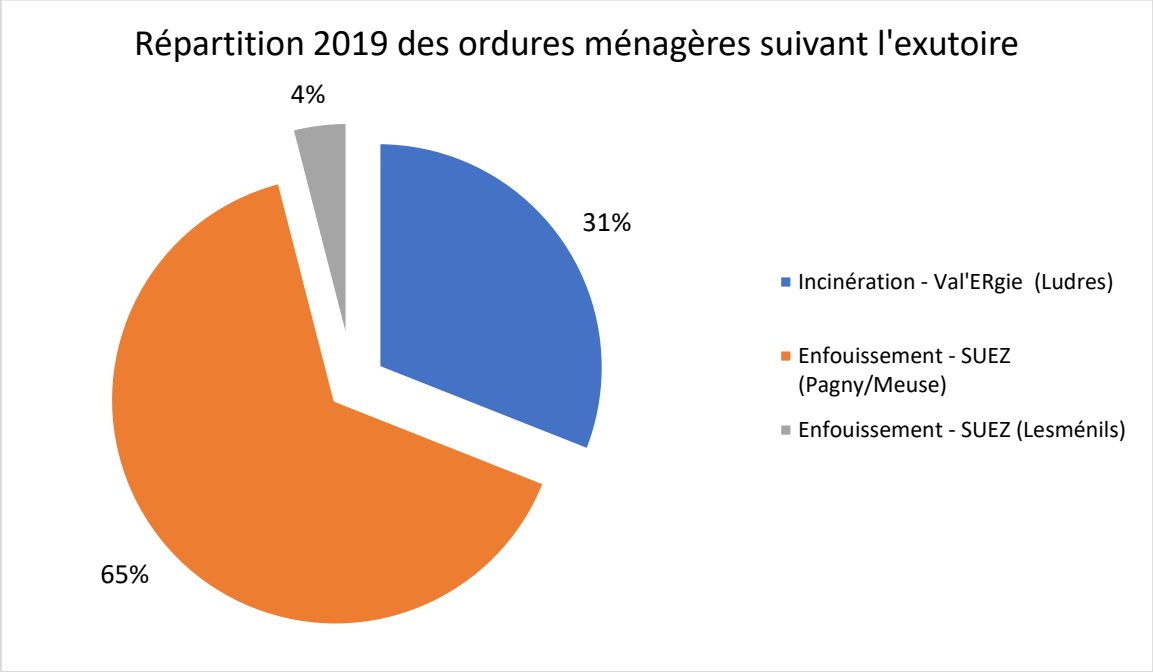

Ces dernières années les ordures ménagères n'ont pas toujours été expédiées en proportion égales vers les différents exutoires.

Répartition des tonnages	Incinération Val'ERgie		Enfouissement SUEZ (Pagny/Meuse)		Enfouissement SUEZ (Lesménils)	
2014	132 t	6 %	1 597 t	75 %	414 t	19 %
2015	215 t	10 %	1 472 t	73 %	340 t	17 %
2016	592 t	28 %	1 482 t	70 %	49 t	2 %
2017	566 t	27 %	1 535 t	72 %	28 t	1 %
2018	568 t	26 %	1 559 t	72 %	37 t	2 %
2019	640 t	31 %	1 353 t	65 %	77 t	4 %

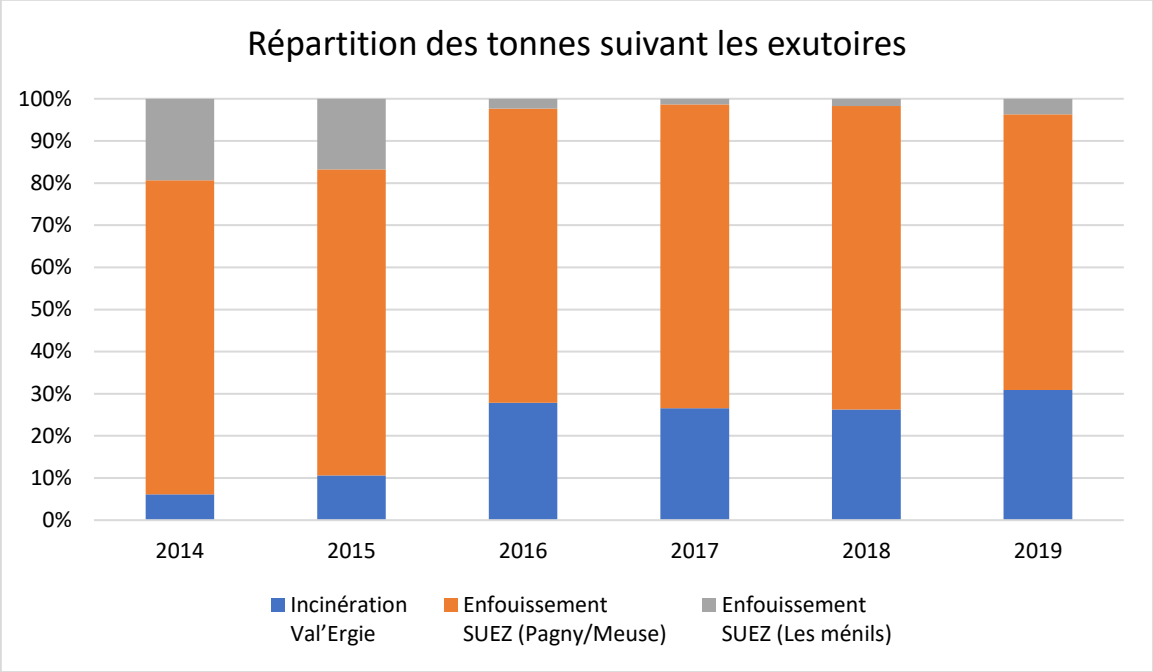

3 Coûts des ordures ménagères

3.1 Coûts de gestion du flux

Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transit, le traitement (enfouissement ou incinération) et la TGAP, ainsi que les coûts de prévention et communication.

Ordures ménagères résiduelles	Tonnage *(t)*	Montant des prestations *(€ T.T.C – Aides déduites)*	Ratio *(kg / hab.)*	Coût aidé *(€ TTC / t)*	Coût aidé *(€ TTC / hab.)*
2014	2 143	591 843 €	192	276,20 €	53,15 €
2015	2 030	587 108 €	179	289,20 €	51,65 €
2016	2 102	547 386 €	182	260,40 €	47,50 €
2017	2 115	573 059 €	185	270,90 €	50,20 €

Ordures ménagères résiduelles	Tonnage *(t)*	Montant des prestations *(€ T.T.C – Aides déduites)*	Ratio *(kg / hab.)*	Coût aidé *(€ TTC / t)*	Coût aidé *(€ TTC / hab.)*
2018	2 167	554 940 €	190	284,17 €	53,41 €
2019	2 070	640 863 € *	181	291,11 €	52,62 €

** L'écart par rapport aux année précédente se justifie par l'intégration des coûts d'incinération qui n'étaient anormalement pas pris en compte précédemment.*

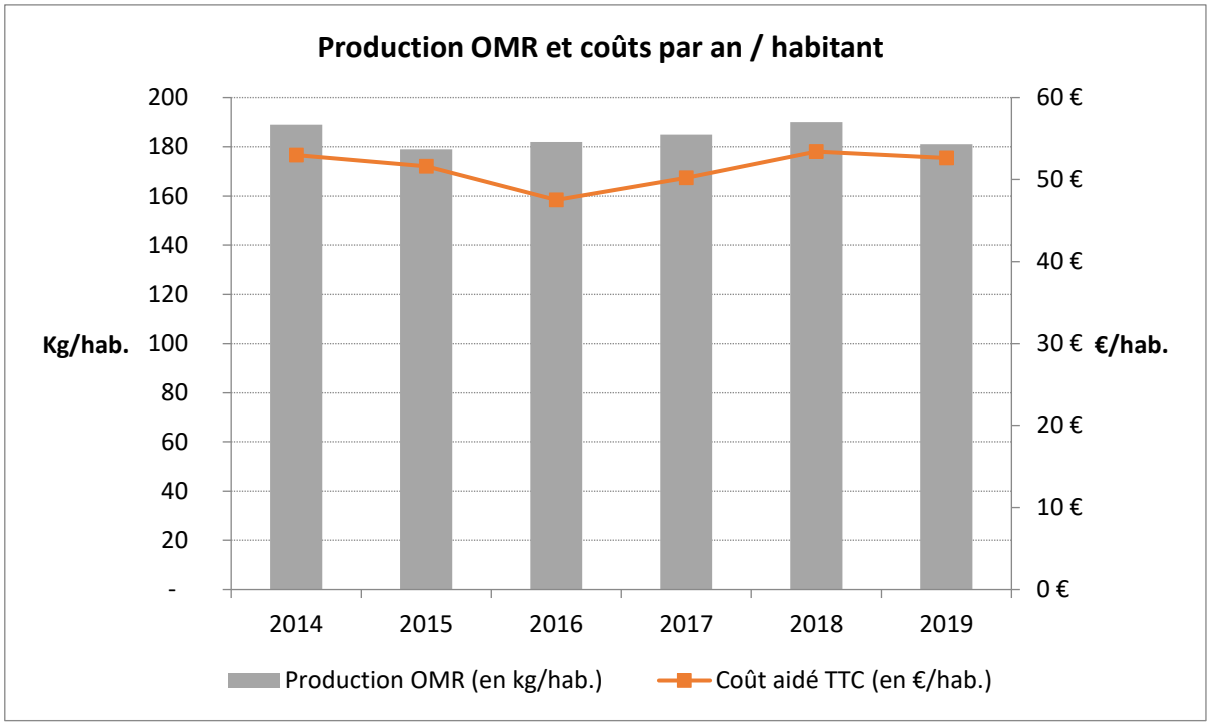

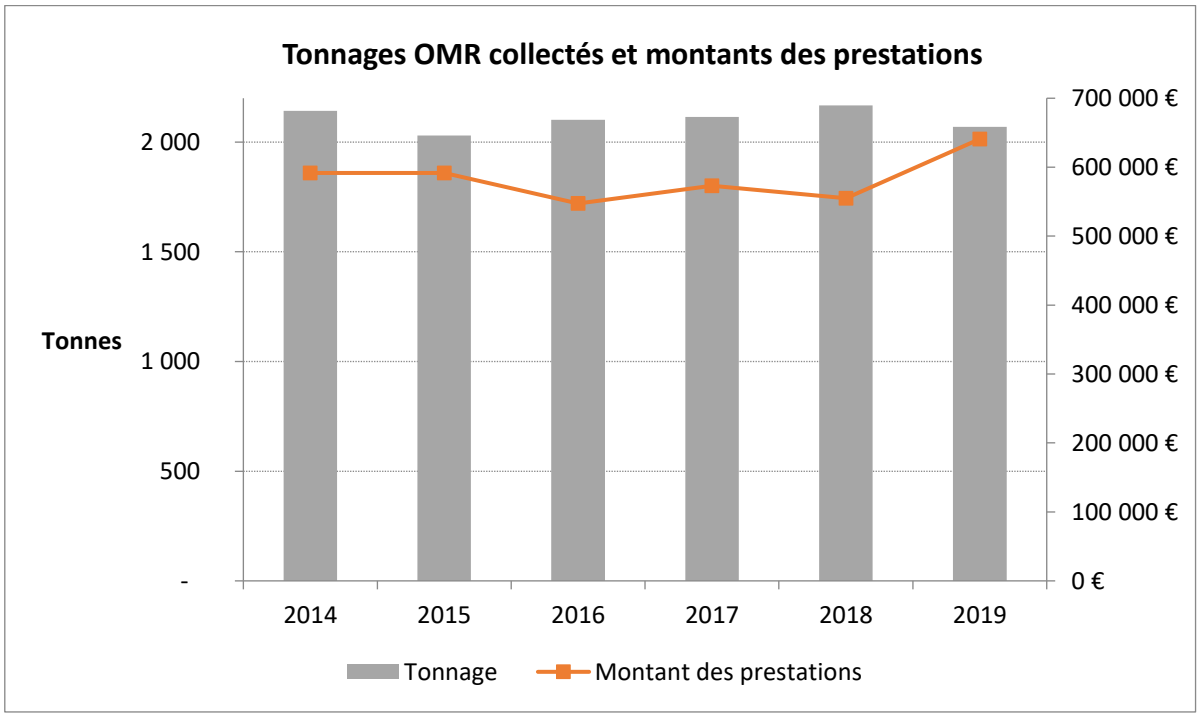

3.2 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des OMR

Année	Pré-collecte (€ T.T.C/hab.)	Collecte (€ T.T.C/hab.)	Total (€ T.T.C/hab.)
2014	2,97 €	27,85 €	30,82 €
2015	3,03 €	25,83 €	28,86 €
2016	3,11 €	23,25 €	26,36 €
2017	4,10 €	23,63 €	27,72 €
2018	3,58 €	27,79 €	31,36 €
2019	6,15 €	26,84 €	32,98 €

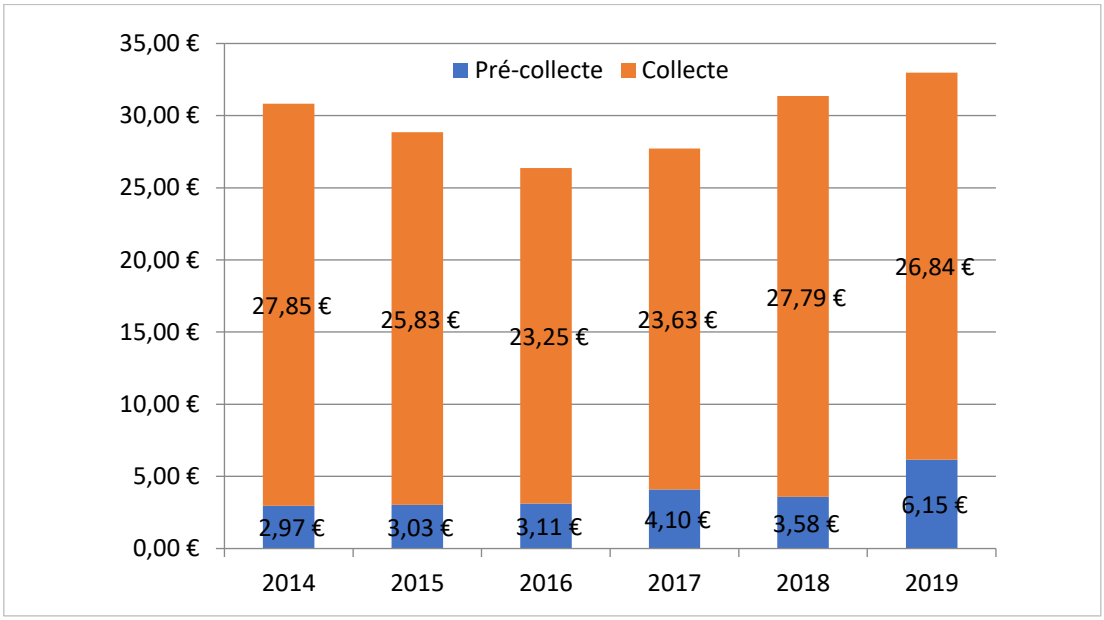

3.3 Prix unitaires de traitement

Ordures ménagères résiduelles	Tonnage (t)	Prix unitaire (€ T.T.C / t)	TGAP (€ T.T.C / t)
2014			
Enfouissement	2 111	72,01 €	26,40 €
Incinération	32	119,80 €	4,49 €
2015			
Enfouissement 1er semestre	1 005	71,86 €	35,20 €
Incinération 1er semestre	28	120,33 €	4,52 €
Enfouissement 2e semestre	819	66,00 €	22,00 €
Incinération 2e semestre	178	121,00 €	4,52 €
Total Enfouissement 2015	1 824	-	-
Total Incinération 2015	206	-	-
2016			
Enfouissement	1 510	66,21 €	15,47 €
Incinération	592	121,33 €	4,54 €

2017			
Enfouissement Site de Pagny/Meuse (55)	1 513	66,88 €	16,50 €
Enfouissement Site de Lesménils (54)	28	91,40 €	25,30 €
Incinération	575	122,61 €	3,30 €
2018			
Enfouissement Site de Pagny/Meuse (55)	1 562	67,25 €	17,60 €
Enfouissement Site de Lesménils (54)	37	91,92 €	26,40 €
Incinération	568	123,30 €	3,31 €
2019			
Enfouissement Site de Pagny/Meuse (55)	1 353	67,25 €	18,70 €
Enfouissement Site de Lesménils (54)	77	92,22 €	26,40 €
Incinération	640	124,87 €	3,30 €

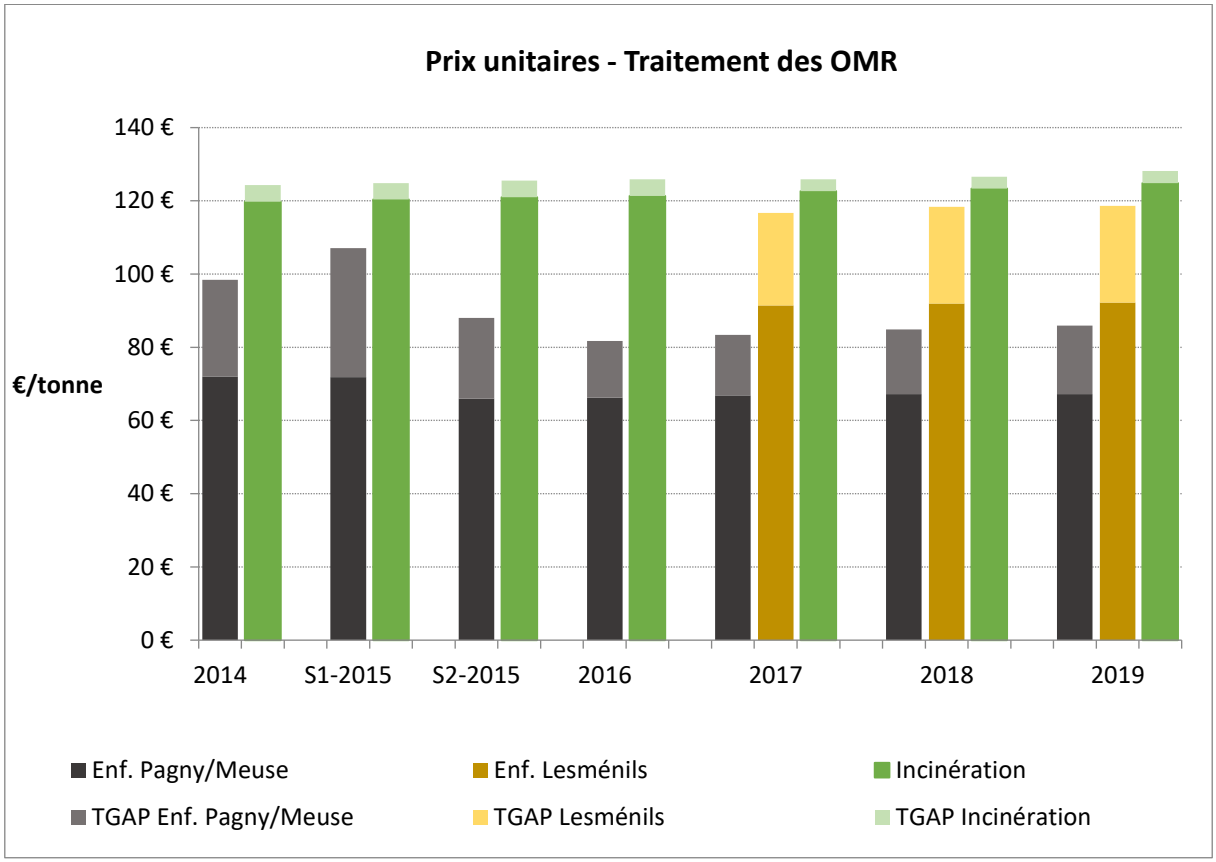

EMBALLAGES RECYCLABLES

1 Moyens techniques et humains

Les collectes de tri sur le territoire ont lieu 3 jours par semaine : lundi, mardi et mercredi, selon le secteur. Les collectes se font en alternance une semaine sur deux. Ainsi, la fréquence de collecte est en C0,5 (tous les 15 jours) sur l'ensemble du territoire.

1 benne à ordures ménagères, de marque FAUN sur châssis Volvo, assure la collecte. Cette benne a une capacité de 19 tonnes. Elle a été équipée en 2019 d'un système d'identification des bacs de marque SIMPLICITI.

1 équipage de collecte intervient sur ce territoire et est composé d'un chauffeur et d'un ripeur. Cela représente 1,2 ETP.

2 Production d'emballages recyclables

En 2019 : 373 tonnes collectées, soit 33 kg / hab. *[Soit 51 kg/hab. avec les Papiers]*

(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale (hors TI), source ADEME Grand Est : 47 kg / hab. [emballages et papiers])

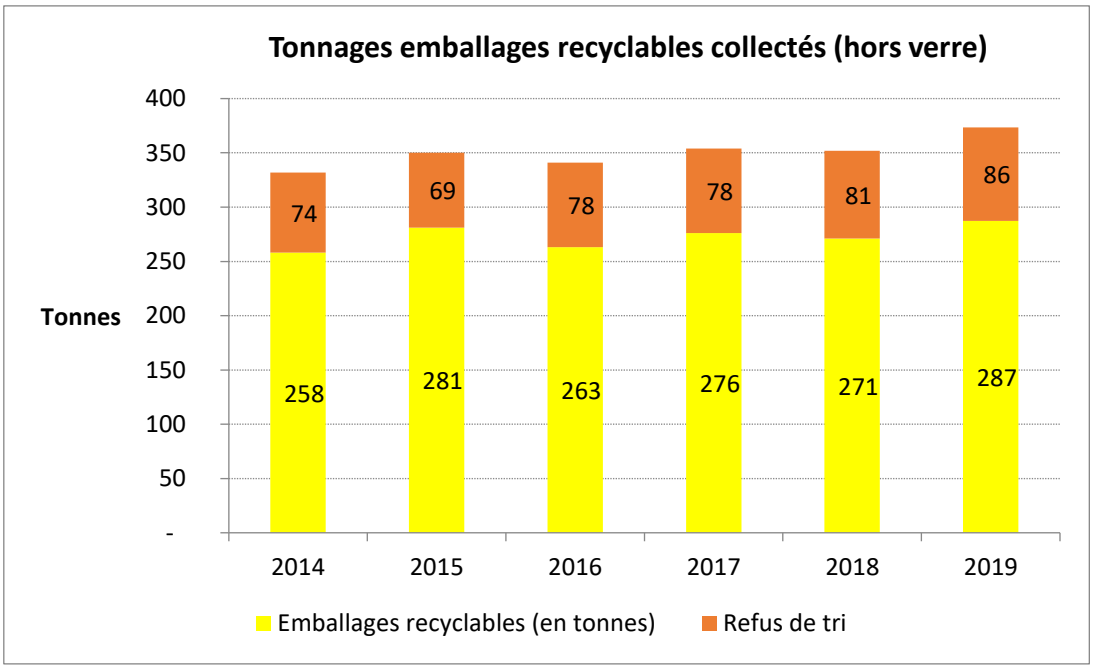

Exutoire : Centre de tri de Dieulouard (54), PAPREC Lorraine. www.paprec.com

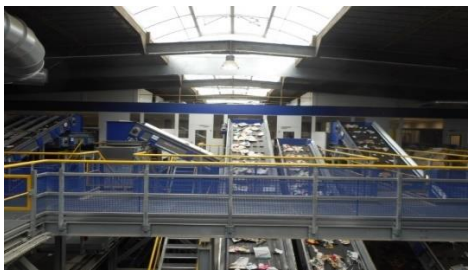

L'unité de tri PAPREC Dieulouard (mise en service janvier 2016 – Capacité 30 000 t/an).

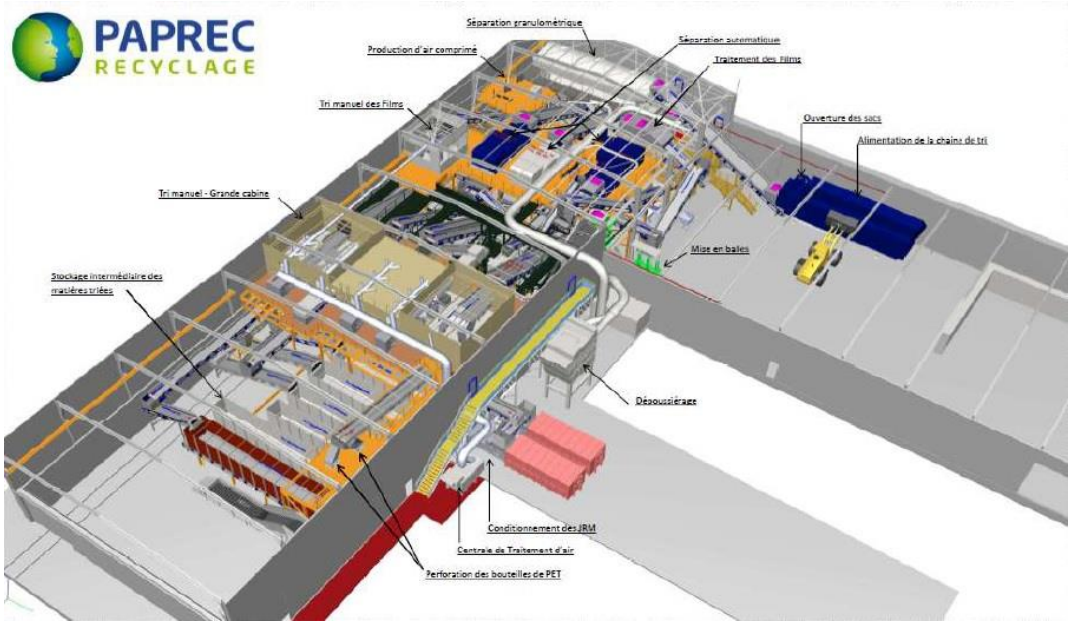

La reprise des matériaux se fait dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance d'Eco-Emballages, selon l'option fédération. Les cartonnettes, briques alimentaires, plastiques, acier et aluminium sont repris par PAPREC France.

Matériaux - 2019	Tonnages revendus	Répartition
Cartonnettes	130 tonnes	35 %
Briques alimentaires	11 tonnes	3 %
Plastiques	37 tonnes	10 %
Acier	11 tonnes	3 %
Aluminium	3 tonnes	1 %
Autres	95 tonnes	25 %
Refus de tri	*86 tonnes*	*23 %*
TOTAL	**373 tonnes**	**100 %**

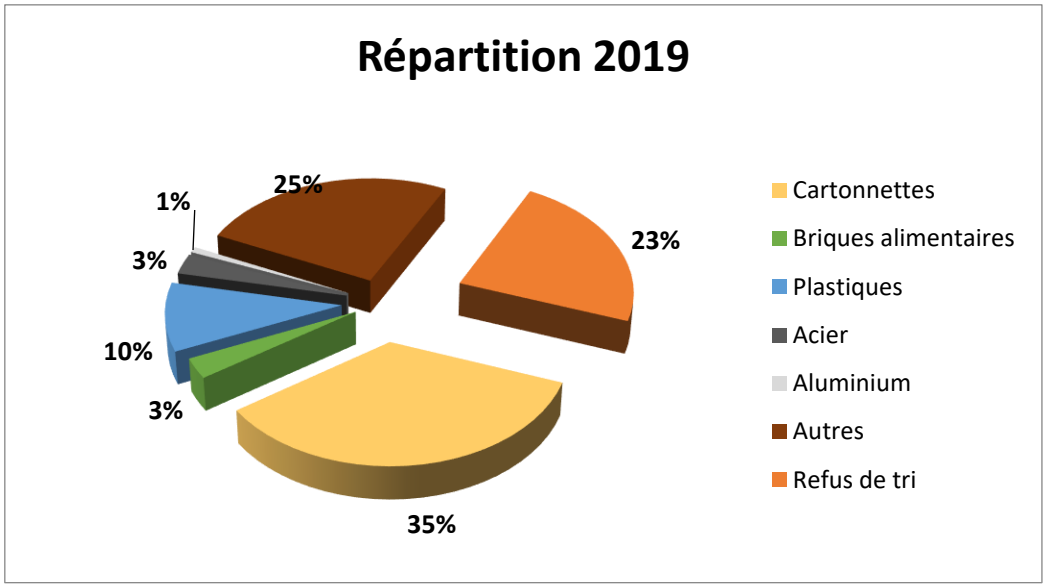

3 Coûts des emballages recyclables

3.1 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des emballages recyclables

Année	Pré-collecte* (€ TTC/hab.)	Collecte (€ TTC/hab.)	Total (€ TTC/hab.)
2014	0,85 €	9,35 €	10,20 €
2015	0,58 €	8,61 €	9,20 €
2016	0,70 €	9,97 €	10,67 €
2017	0,85 €	10,13 €	10,97 €
2018	1,67 €	7,08 €	8,76 €
2019	2,06 €	6,82 €	8,88 €

** Pré-collecte en sacs transparents de 50 litres.*

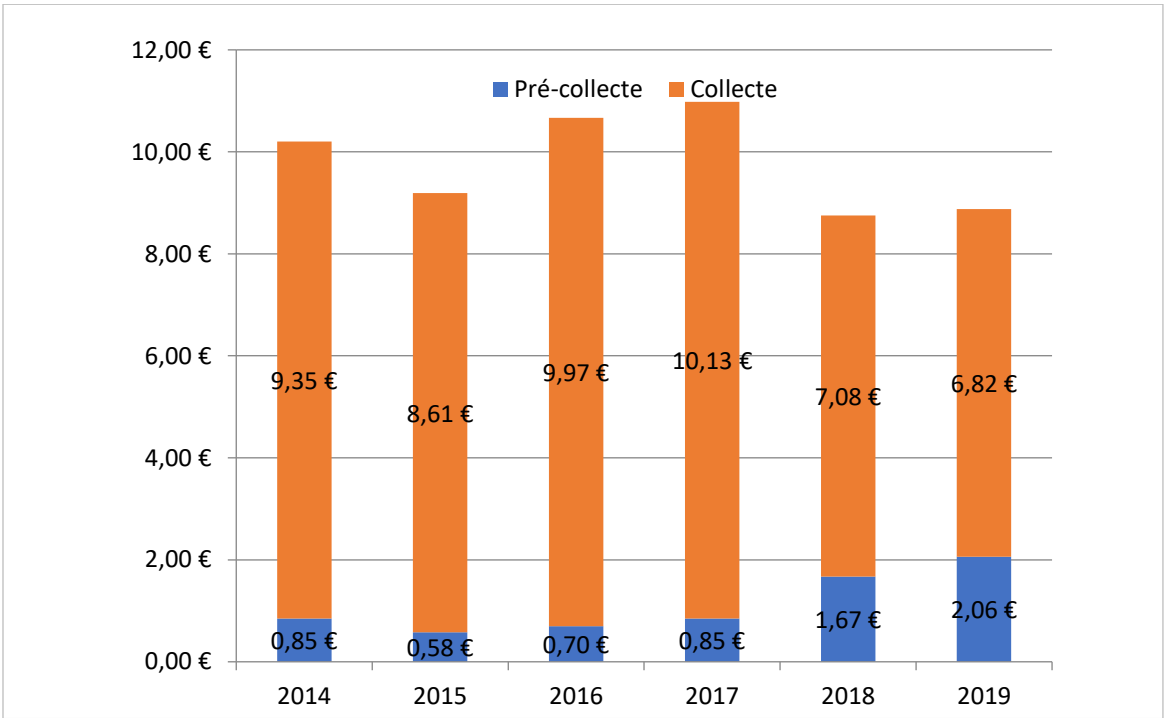

3.2 Prix unitaires tri et conditionnement

Emballages recyclables et papiers (issus de la collecte en PàP)	Tonnage collecté (t)	Prix unitaire (€ T.T.C / t)
2014		
Tri, conditionnement	258	194,70 €
Traitement des refus de tri	74	80,05 €
2015		**1er semestre**
Tri, conditionnement	281	195,11 €
Traitement des refus de tri	69	80,20 €
		2ème semestre (nvx marché)
		178,20 €
		93,50 €

Emballages recyclables et papiers (issus de la collecte en PàP)	Tonnage collecté *(t)*	Prix unitaire *(€ T.T.C / t)*
2016		
Tri, conditionnement	263	178,65 €
Traitement des refus de tri	78	93,75 €
2017		
Tri, conditionnement	276	180,60 €
Traitement des refus de tri	78	97,97 €
2018		
Tri, conditionnement	271	181,62 €
Traitement des refus de tri	81	99,61 €
2019		
Tri, conditionnement	287	183,89 €
Traitement des refus de tri	86	100,79 €

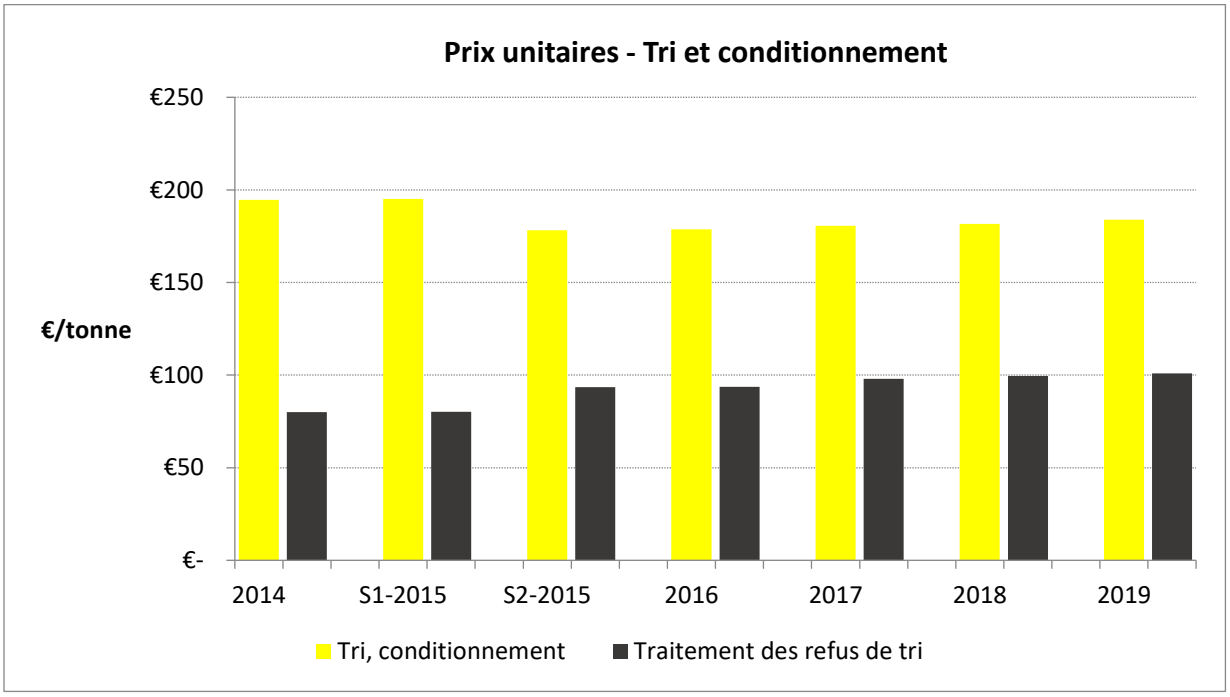

3.3 Coûts et recettes

Ces coûts comprennent la collecte, le transport, le tri, le conditionnement et le traitement des refus de tri, ainsi que les charges de communication et prévention.

Emballages recyclables ***(hors verre)***	**Tonnage collecté** *(t)*	**Montant des prestations** *(€ TTC)*	**Vente des matériaux et autres produits**	**Soutiens CITEO**	**Ratio emballages recyclés** *(kg / hab.)*	**Coût aidé** *(€ TTC / t)*	**Coût aidé** *(€ TTC / hab.)*
2014	332	200 357 €	21 484 €	139 094 €	19	120,80 €	3,60 €
2015	350	192 597 €	24 266 €	170 260 €	19	- 5,50 €	-0,20 €
2016	341	200 490 €	14 378 €	133 279 €	18	185,60 €	4,60 €
2017	354	207 482 €	23 858 €	165 588 €	26	60,43 €	1,60 €
2018	352	177 900 €*	29 328 €	130 458 €**	24	36,93 €	0,67 €
2019	373	190 010 €	18 461 €	125 083 €	25	101,24 €	3,30 €

** Le montant des prestations a été anormalement sous-évalué en 2018*

*** Changement du barème des soutiens de CITEO : passage au Barème F, moins important pour les collectivités.*

La variation des coûts aidés est à attribuer à trois facteurs, à savoir :

- la fluctuation des prix de reprise des matériaux sur le marché des matières premières secondaires. La fin d'année 2019 a été particulièrement impactée sur les flux de cartonnettes
- la caractérisation annuelle des matériaux collectés : d'une année à l'autre, la répartition des différents flux de matière n'est pas forcément identique. Par exemple, à l'issue du tri, les quantités de plastiques produites peuvent fluctuer à la hausse, comme à la baisse, en fonction de l'évolution des consommations, de l'adhésion au geste du tri et de la qualité de celui. Cela impact les quantités de matériaux triés, et de facto, les ratios de performance du captage du gisement disponible sur le territoire de la collectivité
- les soutiens financiers versés par CITEO, distinctement par matériaux triés, et à des barèmes différents, en fonction de la densité matière et de la performance de captage de chacun des flux du gisement

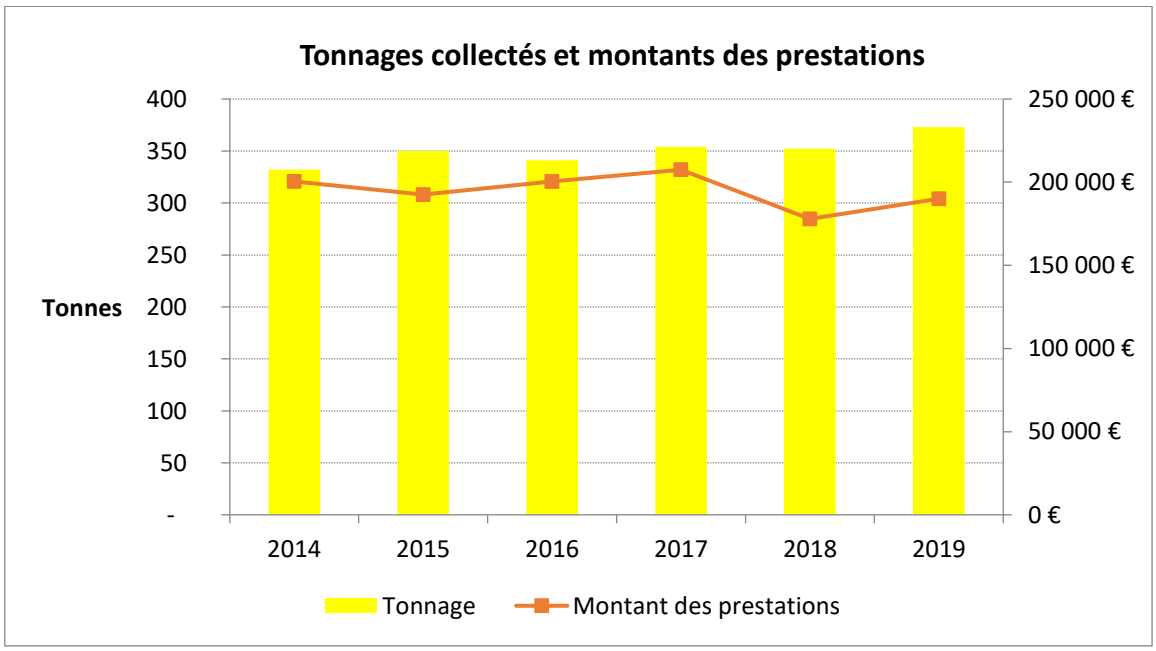

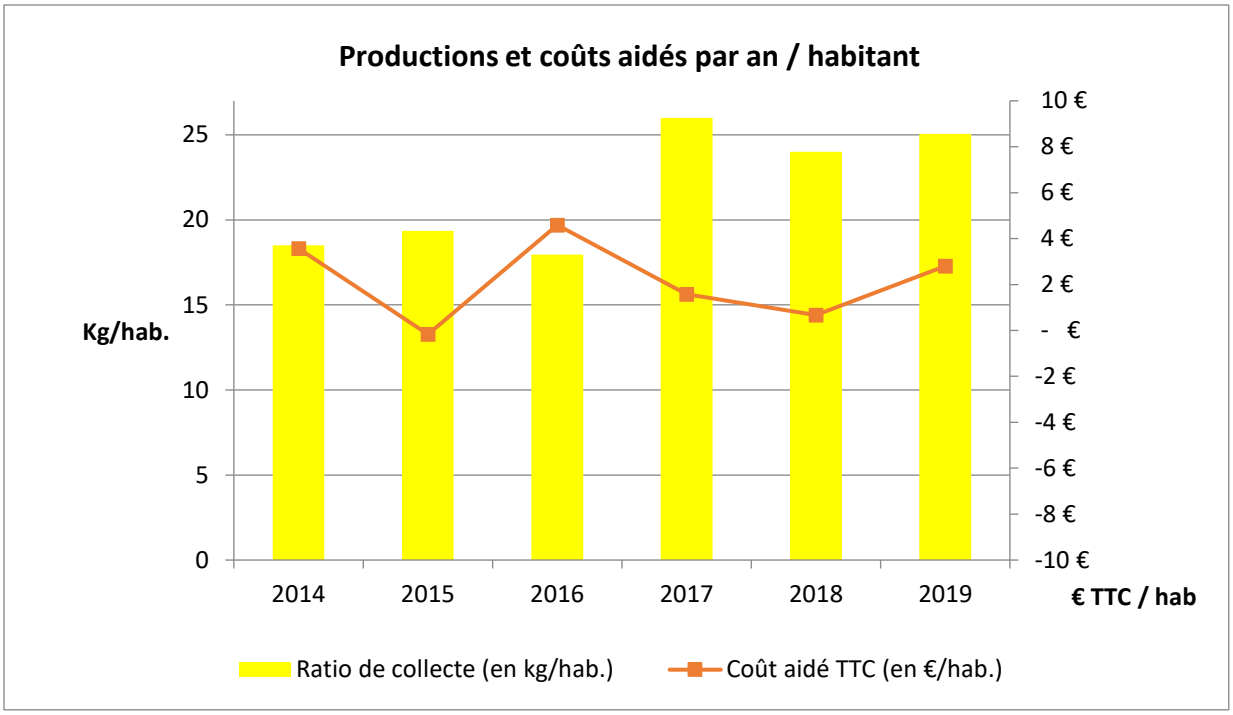

3.4 Focus sur la vente des matériaux

En 2018, la CCPCST a fait le choix de s'allier avec la Métropole du Grand Nancy dans le cadre d'un groupement de reprise des matériaux. Les prix étaient très attractifs cette première année, mais se sont rapidement écroulés.

Courant 2019, COVALOM a proposé à la CCPCST de changer de contrat de reprise pour revenir aux contrat Option Filières proposés pas CITEO, afin de limiter la chute des tarifs.

Prix moyen d'achat des matériaux	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
Cartonnette (PCNC 5.02)	148 t	49 €/t	174 t	48€/t	85 t	47 €/t	107 t	47 €/t	170 t	75 €/t*	150 t	48 €/t
Brique alimentaire (PCC 5.03)	13 t	8 €/t	24 t	10 €/t	1 t	10 €/t	1 t	10 €/t	6 t	14 €/t	11 t	11 €/t
Plastiques	55 t	238 €/t	57 t	189 €/t	40 t	168 €/t	80 t	152 €/t	57 t	223 €/t	37 t	199 €/t
Acier	17 t	60 €/t*	37 t	60 €/t*	25 t	60 €/t*	51 t	60 €/t*	10 t	121 €/t	11 t	82 €/t
Aluminium	-	-	4 t	303 €/t	4 t	374 €/t	1 t	473 €/t	2 t	469 €/t	3 t	450 €/t

** Prix filière – contrat Métropole du Grand Nancy*

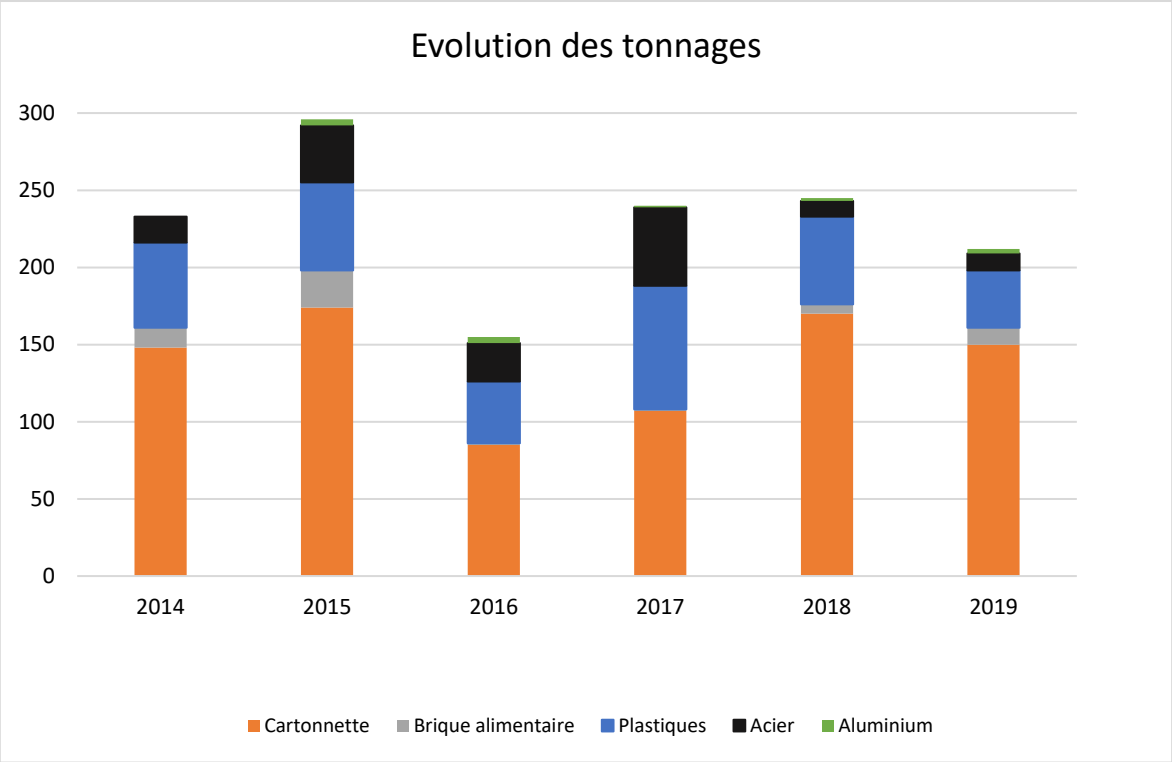
Evolution des tonnages
300
250
200
150
100
50
0
2014
2015
2016
2017
2018
2019
Cartonnette
Brique alimentaire
Plastiques
Acier
Aluminium

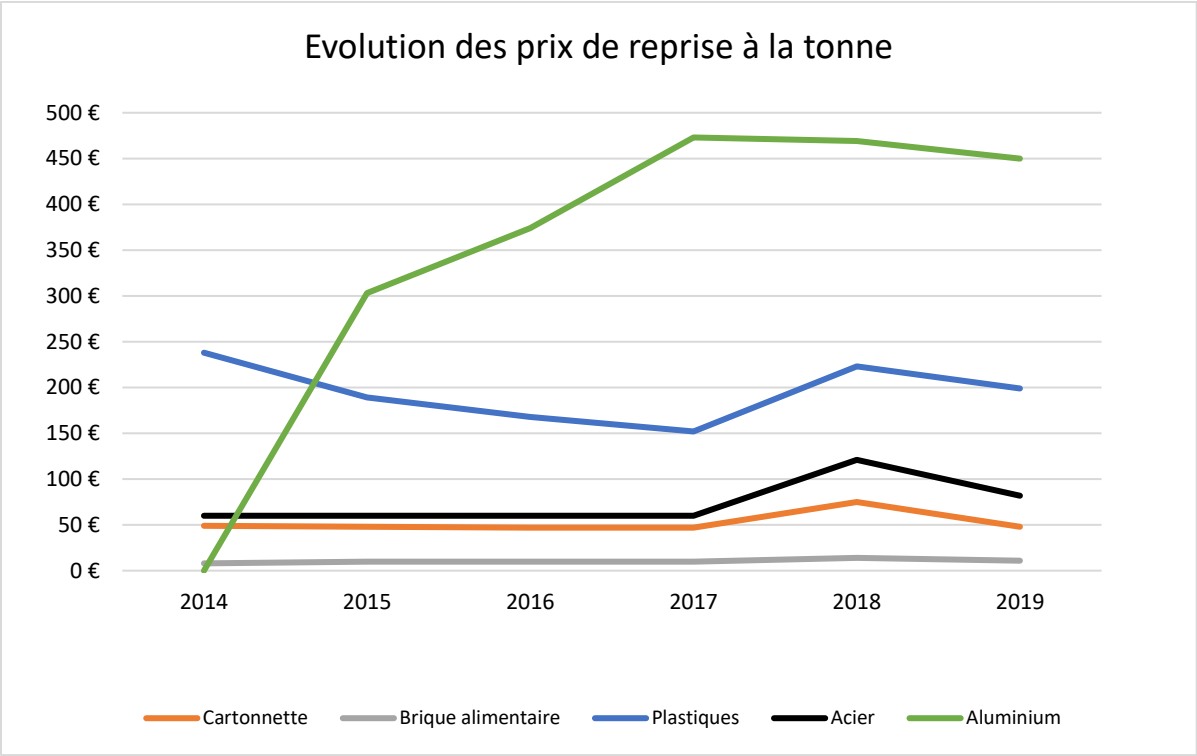
Evolution des prix de reprise à la tonne
500 €
450 €
400 €
350 €
300 €
250 €
200 €
150 €
100 €
50 €
0 €
2014
2015
2016
2017
2018
2019
Cartonnette
Brique alimentaire
Plastiques
Acier
Aluminium

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE

1 Moyens techniques et humains

La collecte des points d'apport volontaire verre se fait selon un planning établi annuellement en concertation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 7, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

Les moyens matériels déployés par le prestataire sont :

1 camion grue, châssis de marque SCANIA, benne de capacité 30 m^3, avec passerelle élévatrice, radiocommande.

CITRAVAL, prestataire de collecte, met à la disposition du territoire 0,2 chauffeur.

Actuellement il y a 74 conteneurs aériens à verre, de 2 à 4 m^3, répartis sur 64 emplacements sur l'ensemble des 38 communes.

En 2017, 1/3 des communes ont bénéficié du renouvellement de leurs conteneurs dans le cadre du projet de densification des points d'apport volontaire mis en œuvre par COVALOM, sur l'ensemble du territoire couvert par son activité.

En 2019, un nouveau point a été créé à Tramont-Lassus, Grande Rue.

2 Production de verre

En 2019 : 412 tonnes collectées, soit 36 kg/hab.

(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale (hors TI), source ADEME Grand Est : 43 kg/hab.)

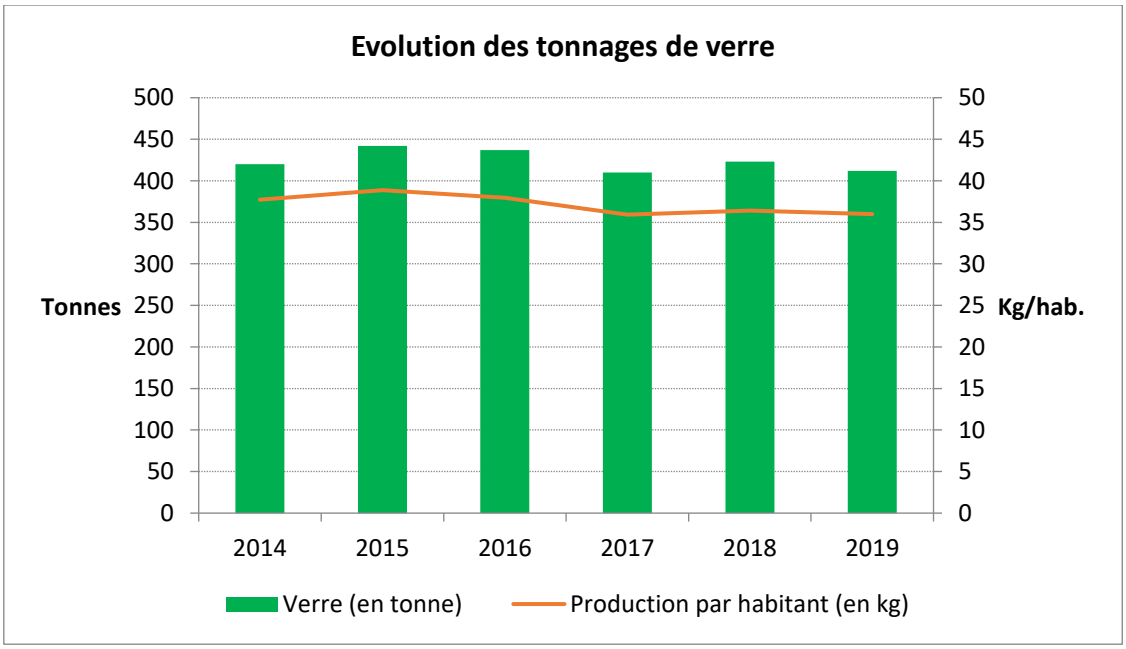

Exutoire : Verrerie O-I Manufacturing à Gironcourt-Sur-Vraine – 88 170.

3 Coûts du verre

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

Les coûts de tri et de traitement sont à la charge du repreneur du verre.

Verre	Tonnage *(t)*	Ratio *(kg / hab.)*	Prix unitaire *(€ TTC / t)*	Achat du calcin *(en € / t)*
2014	420	38	56,60 €	27,45 €
2015 1er semestre	241	39	56,70 €	28,17 €
2015 2e semestre	201		38,50 €	
2016	437	38	37,85 €	28,31 €
2017	410	36	38,07 €	28,50 €
2018	423	37	38,91 €	28,97 €
2019	412	36	40,24 €	29,38 €

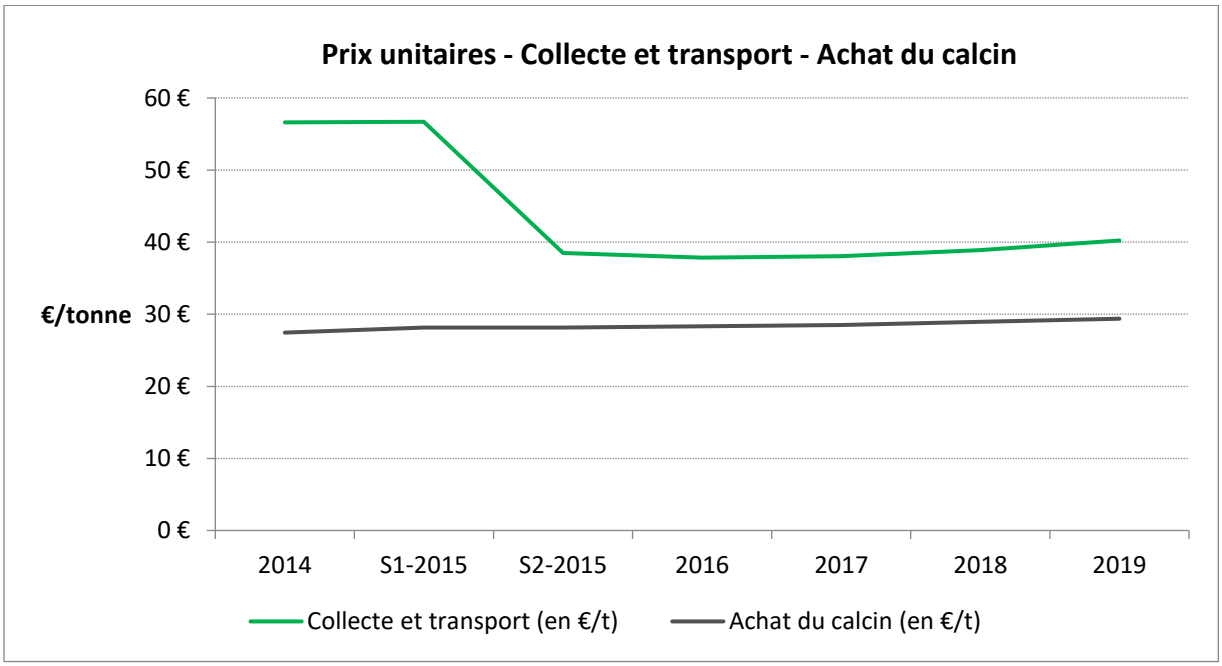

3.2 Coûts et recettes

Dépenses : coûts de collecte et transport, déplacement de conteneurs. **Recettes** : achat du calcin et aide au transport.

Verre	Tonnage collecté *(t)*	Ratio *(kg /hab.)*	Montant des prestations *(€ TTC)*	Vente du calcin et autres produits	Soutiens CITEO	Coût aidé *(€ T.T.C / t)*	Coût aidé *(€ T.T.C / hab.)*
2014	420	38	26 354 €	11 868 €	4 553 €	23,65 €	0,90 €
2015	442	39	24 125 €	12 439 €	4 247 €	16,80 €	0,65 €
2016	437	38	18 310 €	12 330 €	5 737 €	0,60 €	0,00 €
2017	410	36	24 082 €	11 699 €	4 107 €	20,20 €	0,70 €
2018	423	37	24 456 €	12 258 €	6 315 €	13,91€	0,51 €
2019	412	36	12 906 €	12 103 €	6 046 €	31,00 €	1,10 €

Pour l'année 2019, le reste à charge s'élève à 1,10€/hab. Cette évolution s'explique principalement par une baisse des tonnages et des soutiens dans le cadre du nouveau barème de CITEO, mis en œuvre en 2018.

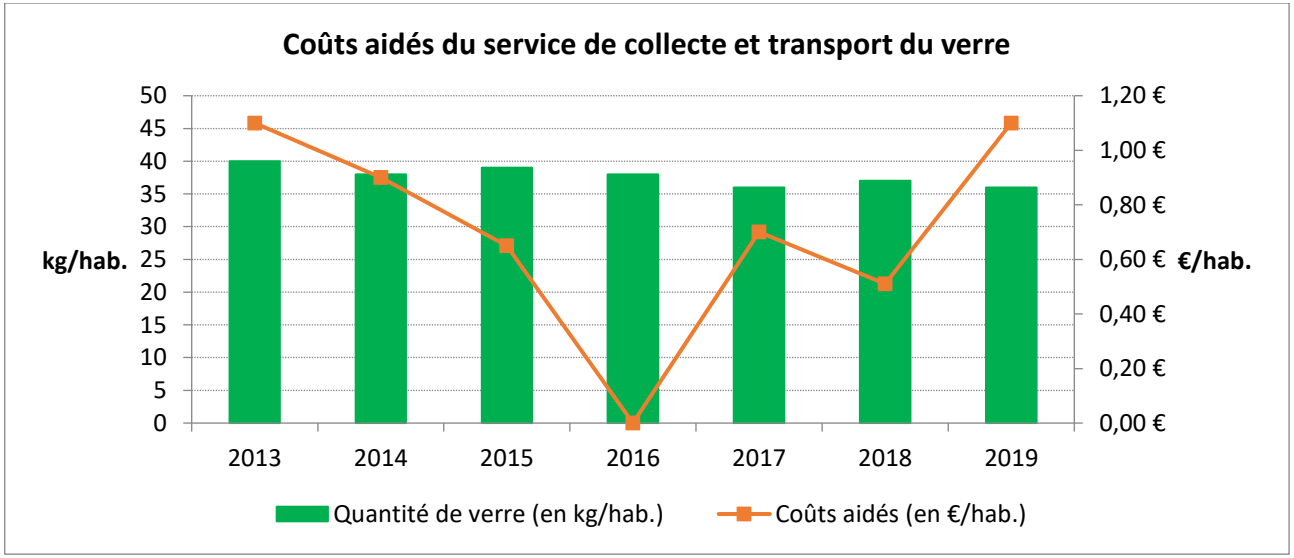

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS

1 Moyens techniques et humains

La collecte des points d'apport volontaire papiers se fait selon le planning établi annuellement en concertation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 7, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

Les moyens matériel et humains sont équivalent à ceux mis en œuvre par le prestataire pour la collecte du verre (voir § précédent).

Il y a 68 conteneurs aériens répartis sur les 64 emplacements des 38 communes de la collectivité.

En 2019, un nouveau point a été créé à Tramont-Lassus, Grande Rue.

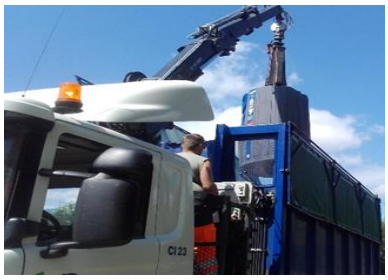

2 Production de papiers

Evolution des tonnages

En 2019 : 209 tonnes collectées, soit 18 kg/hab. *[Soit 51 kg/hab. avec les Emballages]*

(Donnée moyenne en Grand Est zone rurale (hors TI), source ADEME Grand Est : 47 kg / hab.)

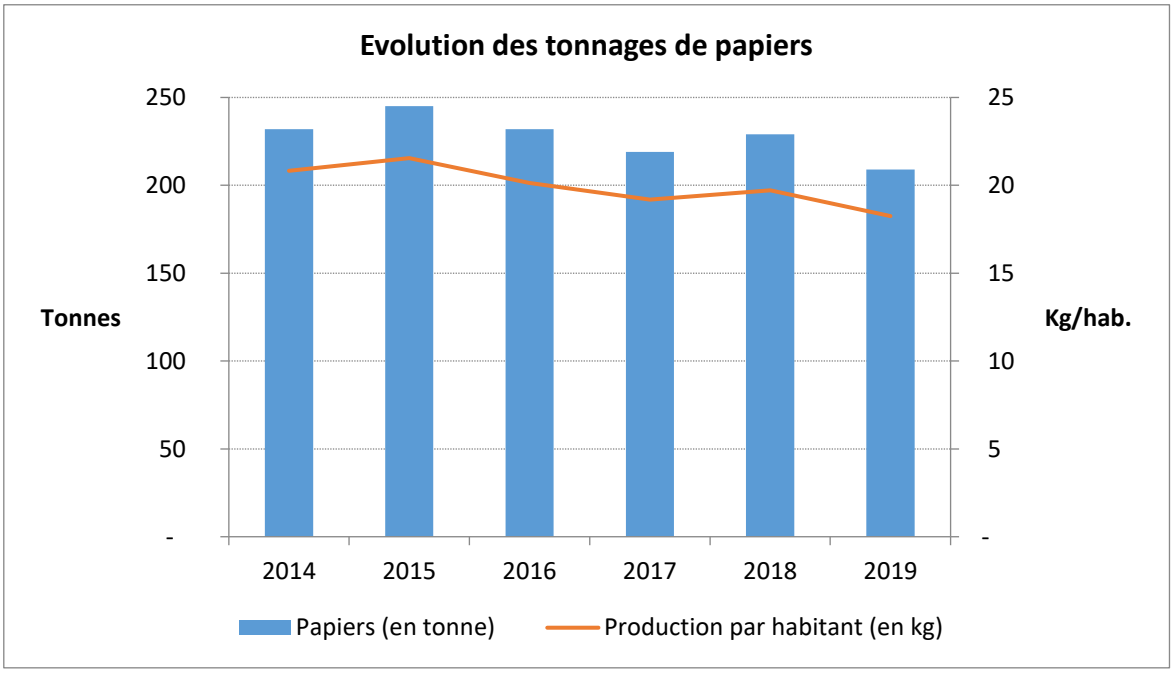

Exutoire : centre de tri de Custines, PAPREC

3 Coûts des papiers

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

Papiers	Tonnage (t)		Ratio (kg/hab.)	Prix unitaire (€ T.T.C / t)
2014	232		21	47,85 €
2015 1er semestre	245	123	22	47,85 €
2015 2e semestre		122		45,10 €
2016	232		20	48,43 €
2017	219		19	49,07 €
2018	229		20	49,02 €
2019	209		18	50,66 €

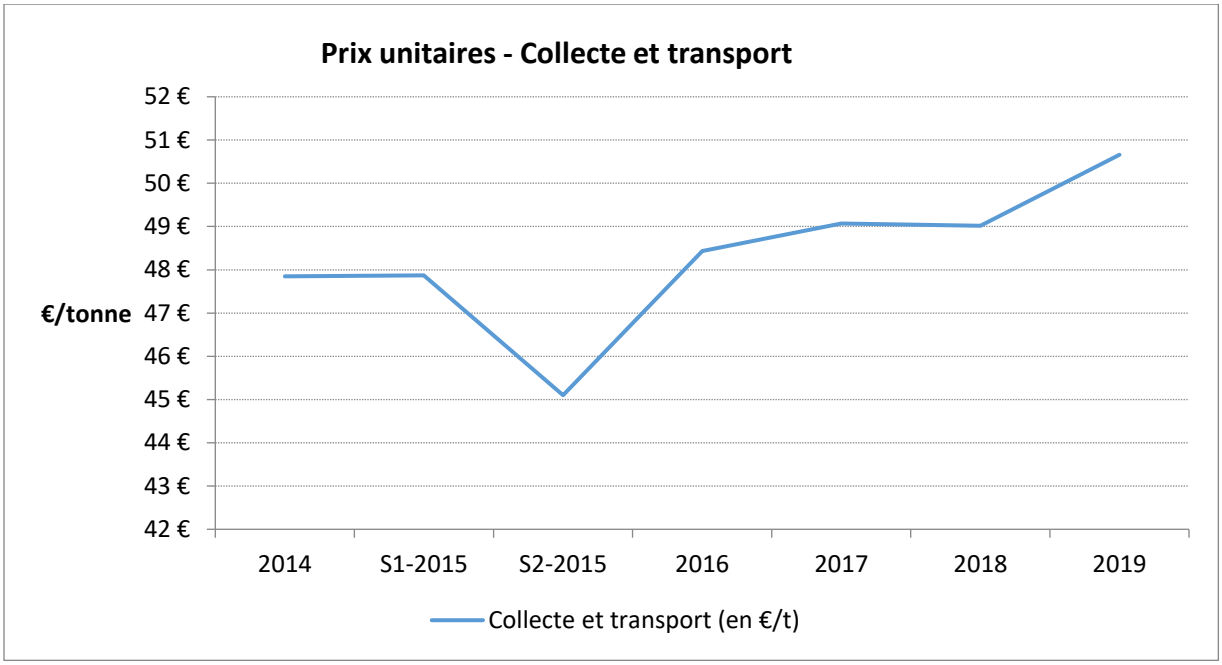

3.2 Prix unitaires de traitement (tri et conditionnement)

Papiers	Tonnage (t)		Ratio (kg /hab.)	Prix unitaire (€ T.T.C / t)
2014	232		21	18,92 €
2015 1e semestre	245	123	22	18,93 €
2015 2e semestre		122		20,90 €
2016	232		20	20,96 €
2017	219		19	21,19 €
2018	229		20	21,30 €
2019	209		18	21,57 €

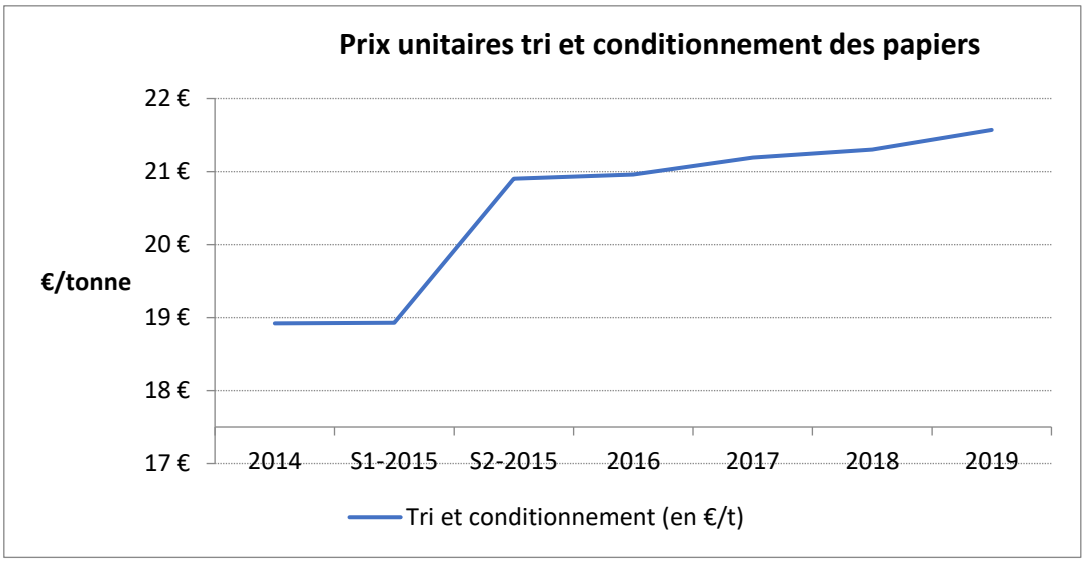

3.3 Dépenses et recettes

Dépenses : coûts de collecte et transport, tri et conditionnement, déplacement de conteneurs.

Papiers	Tonnage collecté (t)	Ratio (kg /hab.)	Montant des prestations (€ T.T.C)	Recettes	Soutiens CITEO	Coût aidé (€ T.T.C / t)	Coût aidé (€ T.T.C/hab.)
2014	232	21	17 082 €	14 899 €	7 278 €	- 17,90 €	- 0,50 €
2015	245	22	17 058 €	17 641 €	7 278 €	- 25,60 €	- 0,70 €
2016	232	20	29 962 €	19 685 €	9 119 €	3,90 €	0,10 €
2017	219	19	33 123 €	18 557 €	9 280 €	19,00 €	0,50 €
2018*	229	20	22 427 €	24 866 €	11 486 €	-50,22 €	-1,26 €
2019	209	18	21 210 €	14 441 €	12 236 €	-28,93 €	-0,53 €

**Pour l'année 2018, il n'y a pas de reste à charge mais un gain de 1,26€/hab. dû à l'augmentation des soutiens perçus et à la hausse du volume de rachats matières.*

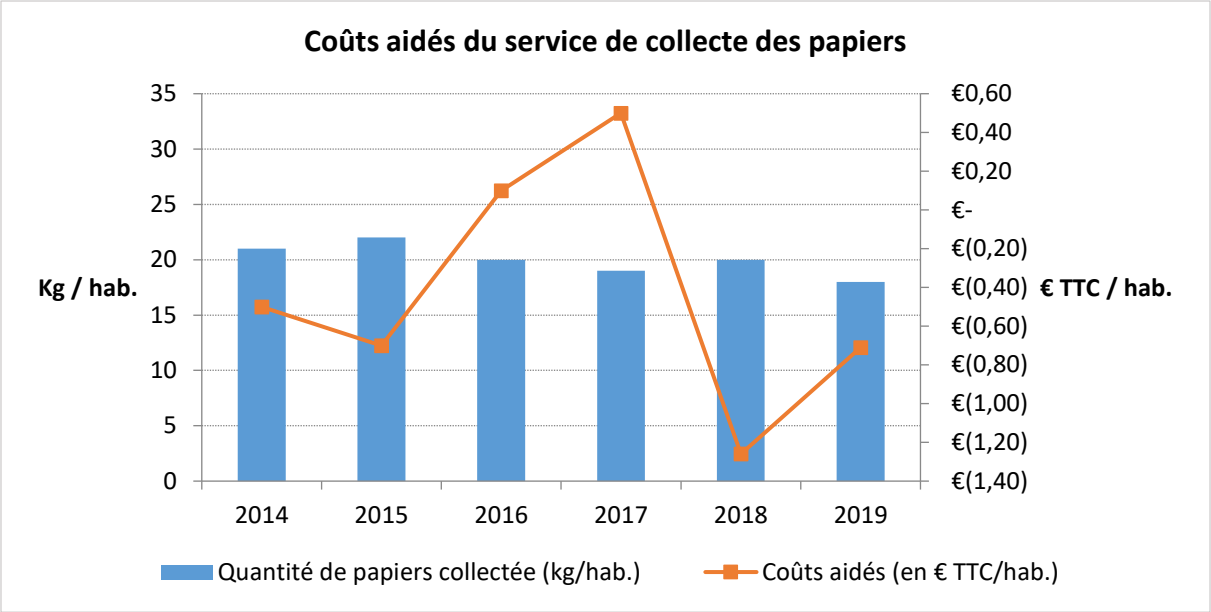

3.4 Focus sur la revente des papiers

Papiers	Gros de magasin *(1.02)*	Prix d'achat moyen annuel *(€/t)*	Journaux Revues Magazines *(1.11)*	Prix d'achat moyen annuel *(€/t)*
2014	37 t	44 €/t	190 t	69 €/t
2015	47 t	47 €/t	221 t	70 €/t
2016	47 t	48 €/t	215 t	81 €/t
2017	41 t	42 €/t	206 t	73 €/t
2018	46 t	35 €/t	213 t	77 €/t
2019	46 t	35 €/t	180 t	72 €/t

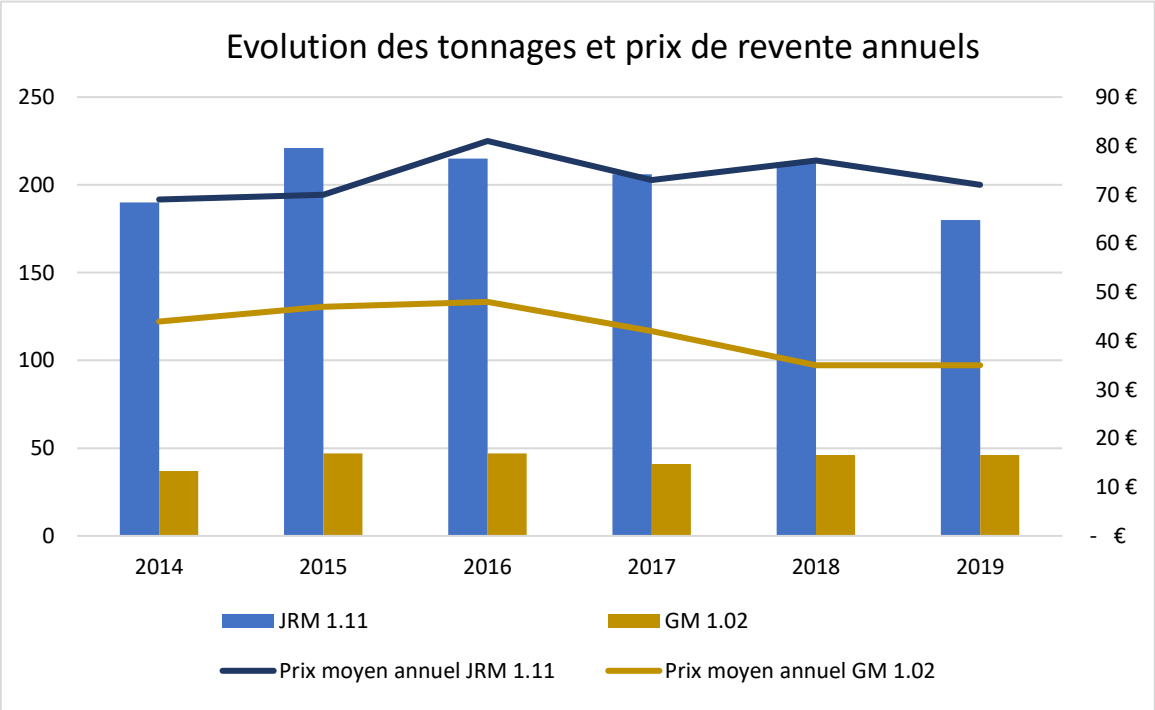

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC)

1 Moyens techniques et humains

1 collecte par semaine pour l'ensemble des communes par l'entreprise d'insertion Le Relais Lorraine.

1 camion 20m^3.

16 conteneurs aériens répartis sur 13 emplacements sur les communes d'Allain (centre de tri le relais), Allamps, Blénod-lès-Toul, Bulligny, Colombey-les-Belles, Crépey, Favières, Vandeléville, Vannes-le-Châtel, Vicherey et en déchetteries.

Moyens humains :

1 chauffeur manutentionnaire.

2 Production de textiles

Evolution des tonnages

En 2019 : 66 tonnes collectées, soit 6 kg / hab.

(Donnée nationale, source Eco-TLC : 4,7 kg/hab en Grand Est)

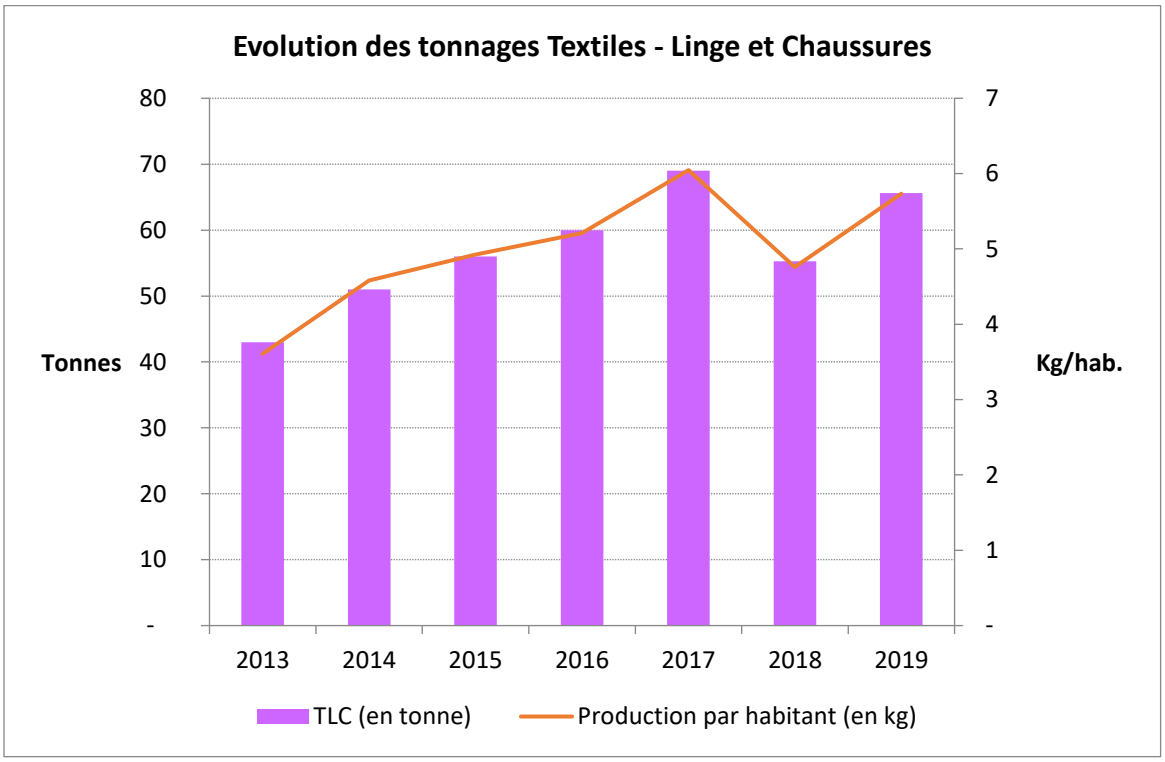

Exutoire : centre de tri d'Allain (54), Le Relais – www.lerelais.org

3 Coût du service

Collecte gratuite, entièrement financée par l'éco-organisme Eco-TLC. - www.ecotlc.fr

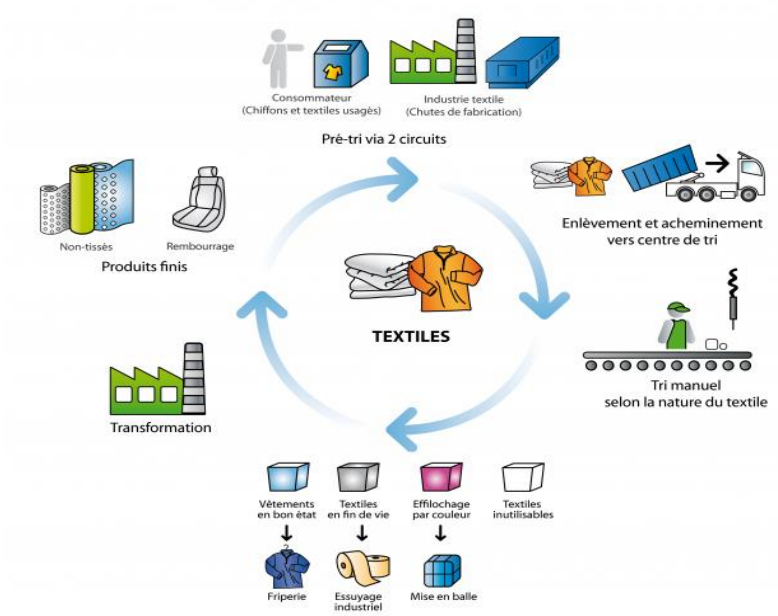

Sur le territoire du Pays de Colombey et du sud toulois, la collecte et le tri des textiles a permis la création de 35 emplois par la réalisation d'un centre de tri à la Z.I. La Haie des Vignes sur la commune d'ALLAIN.

L'ensemble des textiles, chaussures et sacs d'occasion issues de Le Relais sont ensuite accessibles chez Ding Fring, boutique solidaire de 460m² sur la zone commerciale Jeanne d'Arc à DOMMARTIN-LES-TOUL.

DECHETS VERTS

1 Moyens techniques et humains

13 plateformes de compostage accessibles 7/7j et 24/24h par les habitants pour les branches, tontes et autres déchets verts (feuilles, fruits, bio-déchets, …) :

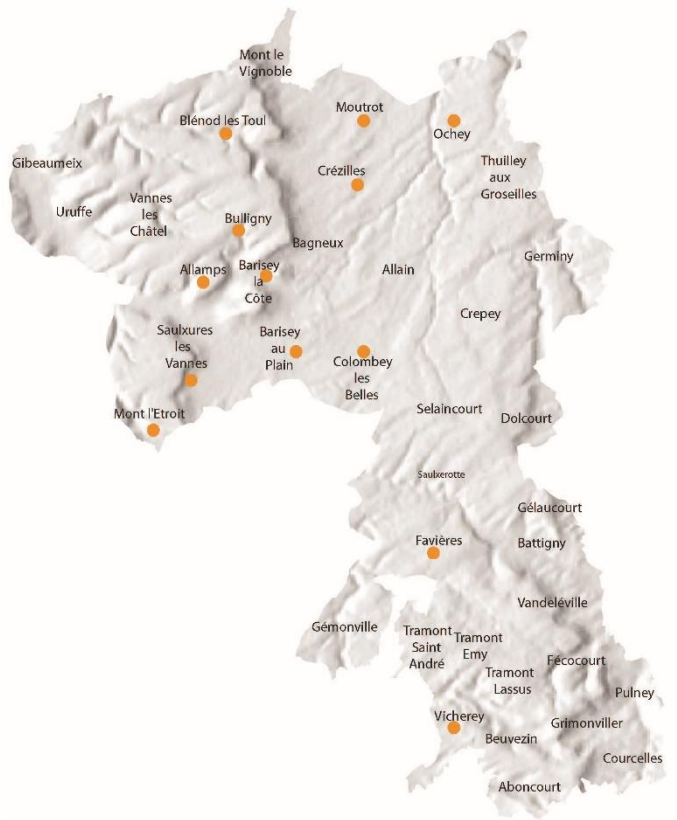

Moyens matériels :

Tracteur -chargeur, broyeur (services techniques de la Communauté de Communes).

Moyens humains :

Equipe technique composée exclusivement d'agents des services techniques de l'intercommunalité (services aux communes), à raison de 2 agents au poste de travail et d'une moyenne d'interventions de 2 à 3 jours par semaine (selon saison).

Soit pour 2019, un total 0,8 ETP représentant environ 1 265 heures de mains d'œuvre pour la réalisation des prestations de broyage, mise en andains et retournements.

2 Production de déchets verts

En 2019 : 82 tonnes en déchetterie et 750 tonnes sur les plates-formes, soit 832 t : 73 kg/hab.

(Donnée moyenne en Lorraine, source ADEME Grand Est : 35 kg/hab.)

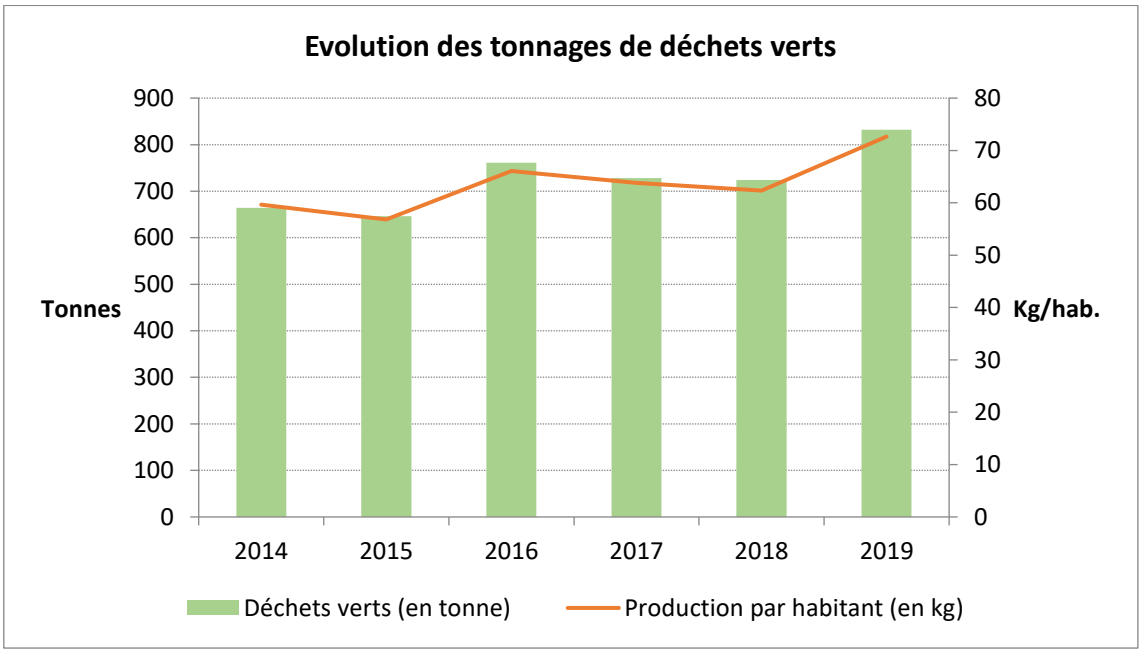

Exutoire : Traitement sur place par retournement et broyage pour les déchets apportés sur les plates-formes, et sur le site SUEZ Organiques de Toul pour les apports en déchetterie. Retour du compost à titre gracieux aux habitants en libre-service sur les plates-formes, et dans le cadre d'actions ponctuelles pour les restitutions en provenance de la prestation SUEZ Organiques.

3 Coûts de collecte et transport : Déchetterie

Déchets verts	Tonnage (t)		Ratio (kg/hab.)	Prix unitaire (€ T.T.C / t)
2014	114		10	25,94 €/t
2015 1er semestre	96	49	9	25,58 €/t
2015 2e semestre		47		20,16 €/t
2016	121		11	17,12 €/t
2017	113		10	20,13 €/t
2018	19*		1,6	24,64 €/t
2019	82		7	28,06 €/t

**Le faible tonnage de 2018 est dû au retrait de la benne déchets verts pendant la durée des travaux d'extension de la déchetterie (avril à novembre).*

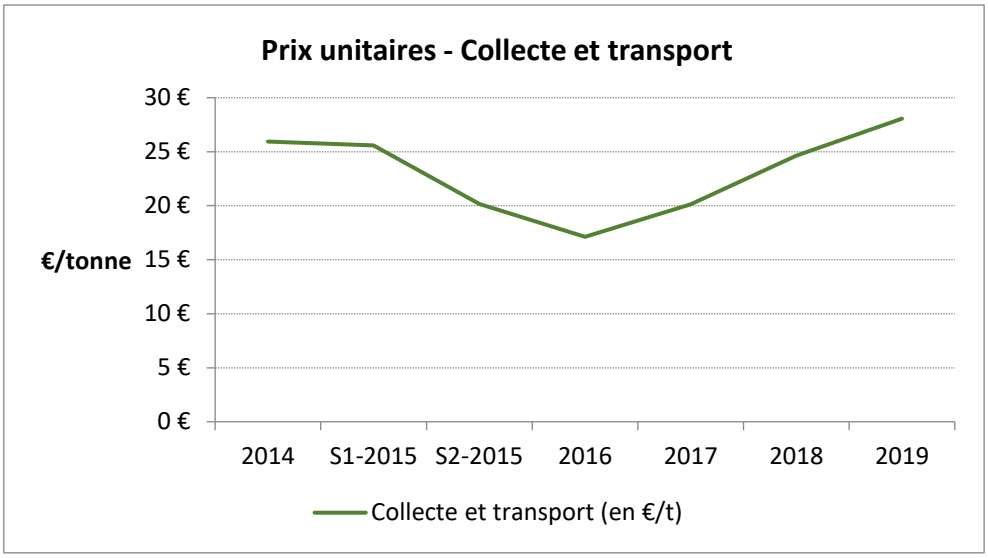

4 Prix unitaires de traitement : Déchetterie

Ces tarifs ne concernent que les tonnages collectés à la déchetterie d'Allain.

Déchets verts	Tonnage (t)		Ratio (kg /hab.)	Prix unitaire (€ T.T.C / t)
2014	114		10	20,78 €
2015 1er semestre	96	49	9	20,74 €
2015 2e semestre		47		16,50 €
2016	121		11	16,55 €
2017	113		10	16,72 €
2018	19*		1,6	16,82 €
2019	82		7	19,62 €

Le faible tonnage de 2018 est dû au retrait de la benne déchets verts pendant la durée des travaux d'extension de la déchetterie (avril à novembre).

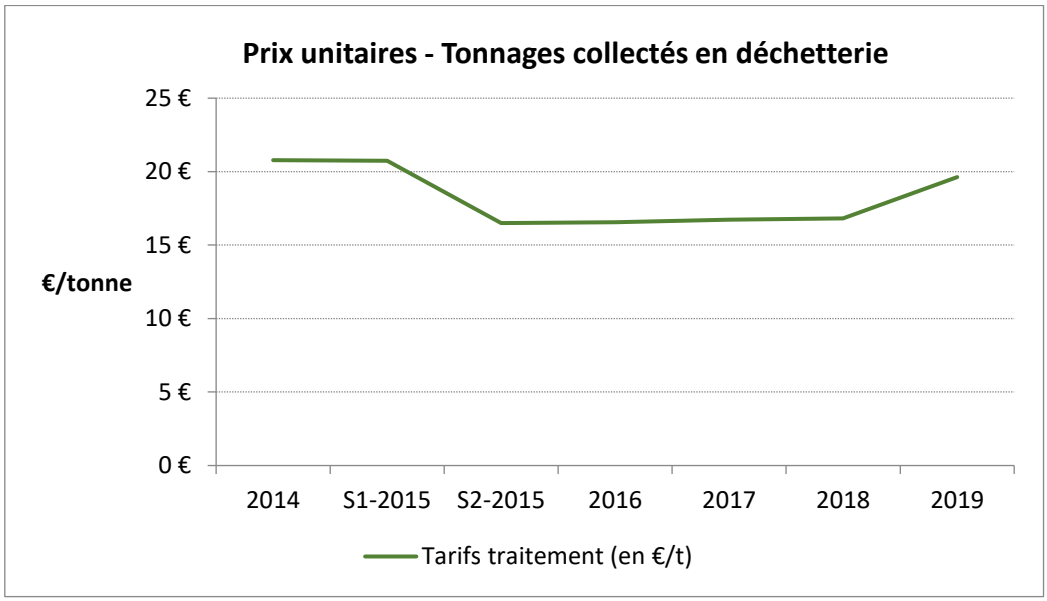

5 Coûts du service pour la gestion des apports de proximité (hors déchetterie)

Dans ces coûts sont inclus : les prestations des agriculteurs, l'entretien et l'amortissement des matériels, la main d'œuvre.

Déchets verts (Plates-formes)	**Tonnage** *(t)*	**Ratio** (kg/hab.)	**Montant des prestations** *(€ T.T.C)*	**Coût** *(€ T.T.C / t)*	**Coût** *(€ TTC / hab.)*
2014	550	50	49 766 €	90,50 €	4,47 €
2015[1]	550	49	38 944 €	70,80 €	3,43 €
2016[2]	615	55	36 243 €	58,90 €	3,14 €
2017[3]	615	53	27 336 €	44,45 €	2,40 €
2018[4]	705	61	42 164 €	59,81 €	3,63 €
2019	750	66	35 258 €	47,01 €	3,08 €

[1] *Fin de la période d'amortissement du broyeur.*

[2] *Acquisition d'un broyeur plus puissant et d'un tracteur / chargeur – Légère diminution des coûts.*

[3] *Amortissement des subventions*

[4] *Forte augmentation des prestations des services techniques*

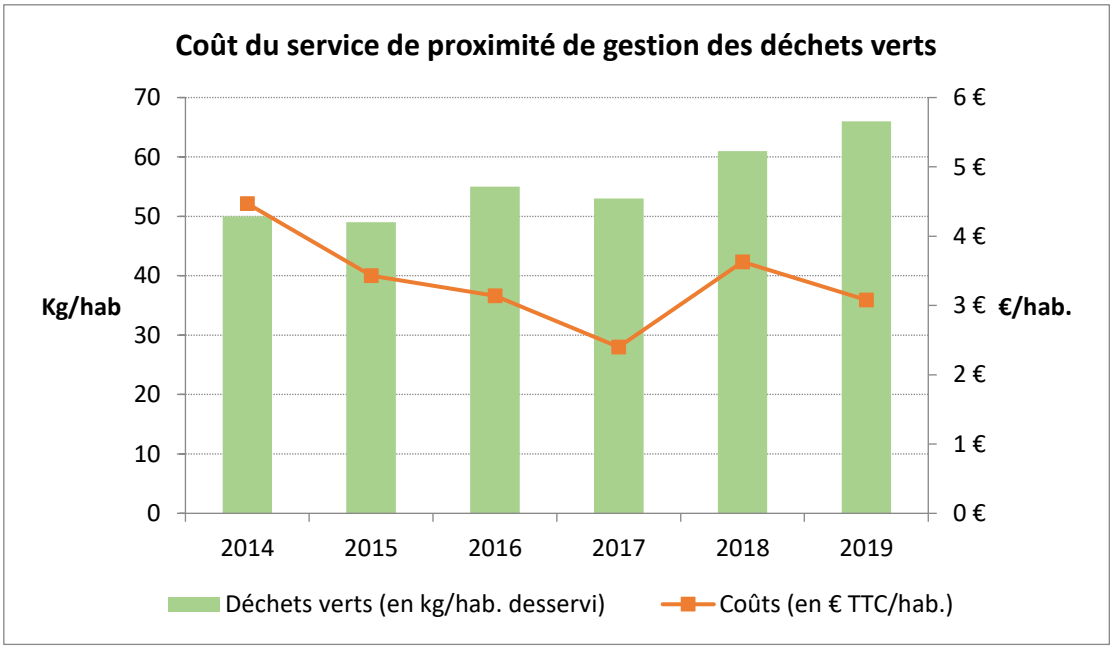

DECHETTERIE

1 Partenariat

Collecte quotidienne de l'ensemble des bennes à quai (bois, tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, ferraille : SITA SUEZ de janvier à juin, CITRAVAL de juillet à décembre).

www.eco-mobilier.fr

Collecte bihebdomadaire des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) : PAPREC pour Eco-Mobilier.

www.eco-systemes.fr

Collecte hebdomadaire des DEEE (PAM, ECRANS, GEM F et HF) : ENVI2E pour Ecosystem.

Collecte mensuelle des DEEE – PAM : SUEZ pour Ecosystem.

www.ecodds.com

Collecte hebdomadaire des DDS (filières Eco-DDS et hors Eco-DDS) : CHIMIREC pour les 2 filières.

www.dastri.fr

Collecte trimestrielle des DASRI : COVED pour DASTRI.

Collecte sur demande des autres déchets :

- Piles : Ets GRANDIDIER pour Corepile, www.corepile.fr
- Cartouches d'impression : Collectors www.collectors.fr
- Huiles moteur et alimentaire : CHIMIREC EST www.chimirec.fr
- Pneus : Alpha Recyclage www.alpharecyclage.com

2 Moyens techniques et humains

Moyens matériels:

1 camion ampliroll pour les bennes, les DEA et les PAM.

1 camion hayon 19 tonnes pour les DEEE, les DDS, les pneus, les piles, les DASRI.

1 utilitaire pour les cartouches d'impression.

Moyens humains:

1 chauffeur pour chaque prestataire.

0,84 ETP (gardien de déchetterie) mobilisé pour COVALOM.

3 Production

Evolution des tonnages sur la déchetterie d'Allain :

Type de déchet	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	en tonne	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*	*en tonne*	*en kg/hab.*
Bois	425	38	346	31	361	31	386	34	464	40	531	46
Cartons	77	7	77	7	88	8	85	7	88	8	92	8
DDS	14	1	15	1	Hors Eco-DDS : 10 Eco-DDS : 12	2	Hors Eco-DDS : 10 Eco-DDS : 12	2	Hors Eco-DDS : 11 Eco-DDS : 12	2	Hors Eco-DDS : 15 Eco-DDS : 10	2
DEEE	80	7	86	8	102	9	100	9	106	9	111	10
Ferrailles	70	6	83	7	104	9	109	10	108	9	118	10
Gravats	574	51	644	56	765	66	642	56	659	57	709	62
Mobilier	-	-	-	-	177	15	196	17	204	17	237	21
Tout-venant	736	65	679	60	703	61	746	65	842	73	902	79
TOTAL	**1 976**	**175**	**1 930**	**170**	**2 322**	**201**	**2 286**	**200**	**2 494**	**215**	**2 725**	**238**
Hors gravats	*1 402*	*127*	*1 286*	*112*	*1 557*	*135*	*1 644*	*144*	*1 835*	*158*	*2 016*	*176*

(Donnée moyenne apports en déchetterie en zone rurale, source ADEME Grand Est – hors gravats : 178 kg/hab.)

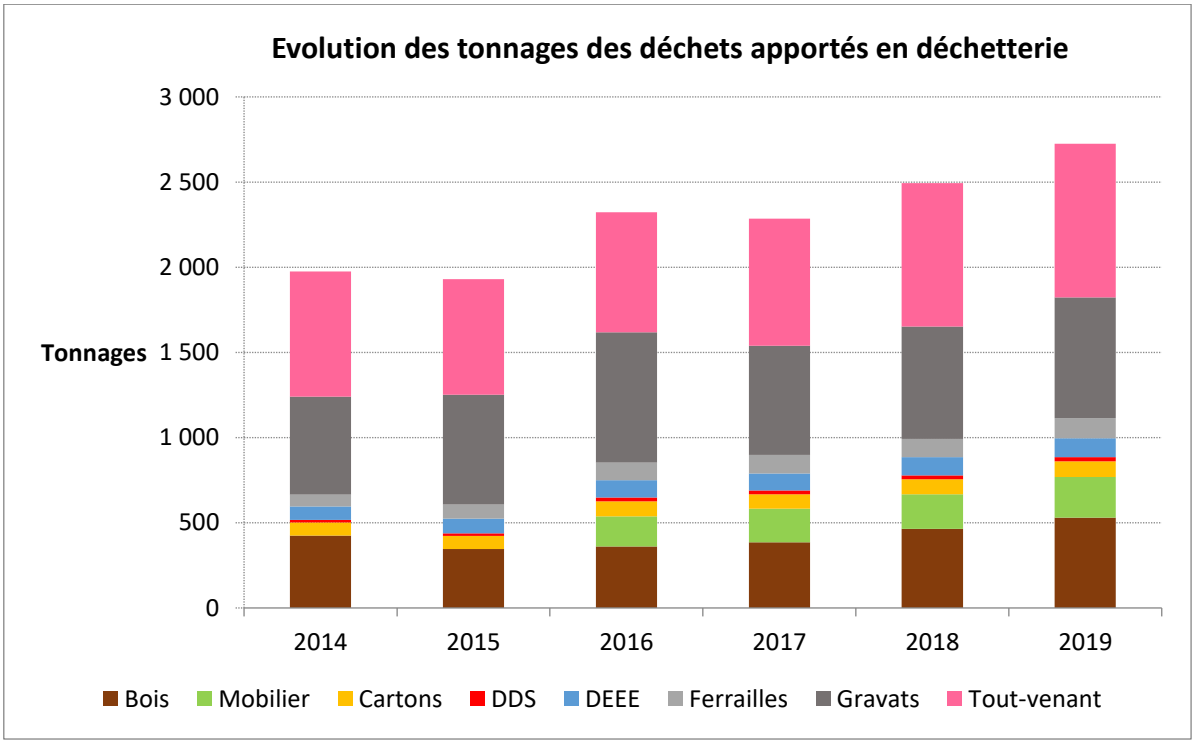

Suivant l'exutoire final, le procédé de valorisation n'est pas le même, le graphique suivant reprend les différentes catégories de valorisation sur la base des tonnages 2019.

Le bois, 50% du mobilier et 80% des DDS sont valorisés énergétiquement selon les éco-organismes.

50% du mobilier, les cartons, 20% des DDS, les D3E et la ferraille sont recyclés (réutilisés pour le même usage).

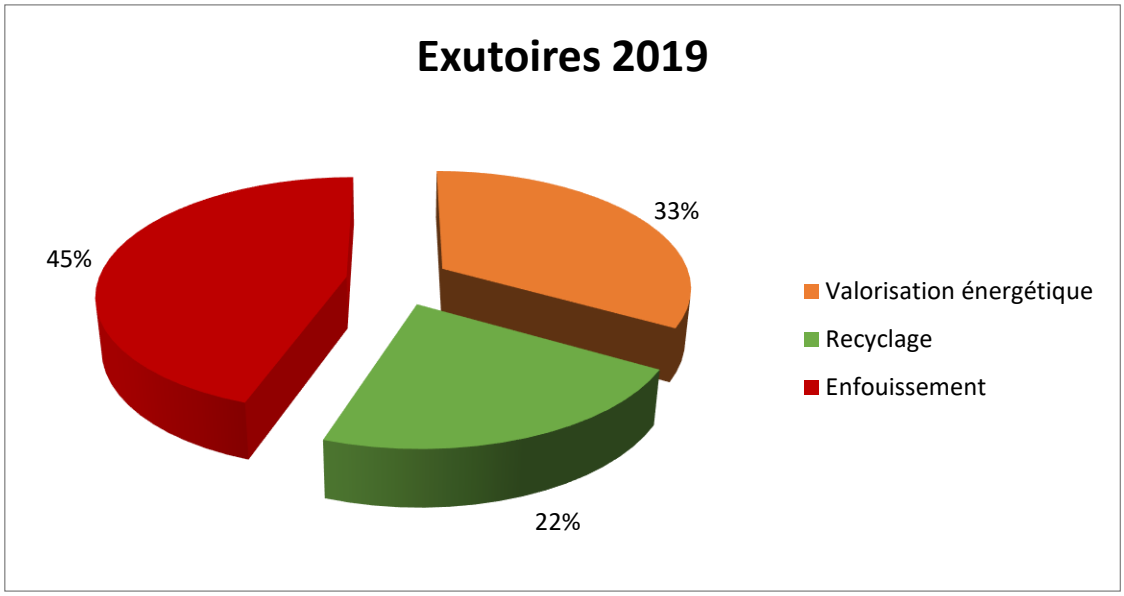

Les gravats sont autant que possible réemployés (remblai), les restants sont transportés vers un centre d'enfouissement avec le tout-venant.

4 Coûts du service

4.1 Prix unitaire de collecte et de transport

Les prix de collecte et transport sont très différents d'un flux à l'autre en fonction :

- des dimensions de bennes (7, 15 ou 30 m^3) choisies,
- de la distance à l'exutoire,
- du nombre de rotation de bennes évacués durant l'année

Prix unitaire *(€ T.T.C /t)*	**Bois**	**Cartons**	**Ferrailles**	**Gravats**	**Tout-venant**	
2014	21,91 €/t	113,23 €/T	54,54 €/t	12,42 €/t	30,83 €/t	
2015 1e semestre	21,75 €/t	76,41 €/t	48,11 €/t	13,76 €/t	30,82 €/t	
2015 2e semestre	15,00 €/t	60,11 €/t	25,87 €/t	6,78 €/t	40,38 €/t	
2016	14,52 €/t	54,36 €/t	24,68 €/t	6,97 €/t	15,30 €/t	
2017	14,78 €/t	57,28 €/t	24,25 €/t	7,66 €/t	*Enfouissement* 12,77 €/t	*Incinération* 15,06 €/t
2018	14,84 €/t	55,47 €/t	26,03 €/t	7,80 €/t	12,77 €/t	
2019 1e semestre	15,61 €/t	60,89 €/t	25,51 €/t	8,32 €/t	13,75 €/t	
2019 2e semestre*	36,70 €/t	136,28 €/t	43,57 €/t	16,01 €/t	31,13 €/t	

** Changement de marché de location, rotation, transport en juillet 2019.*

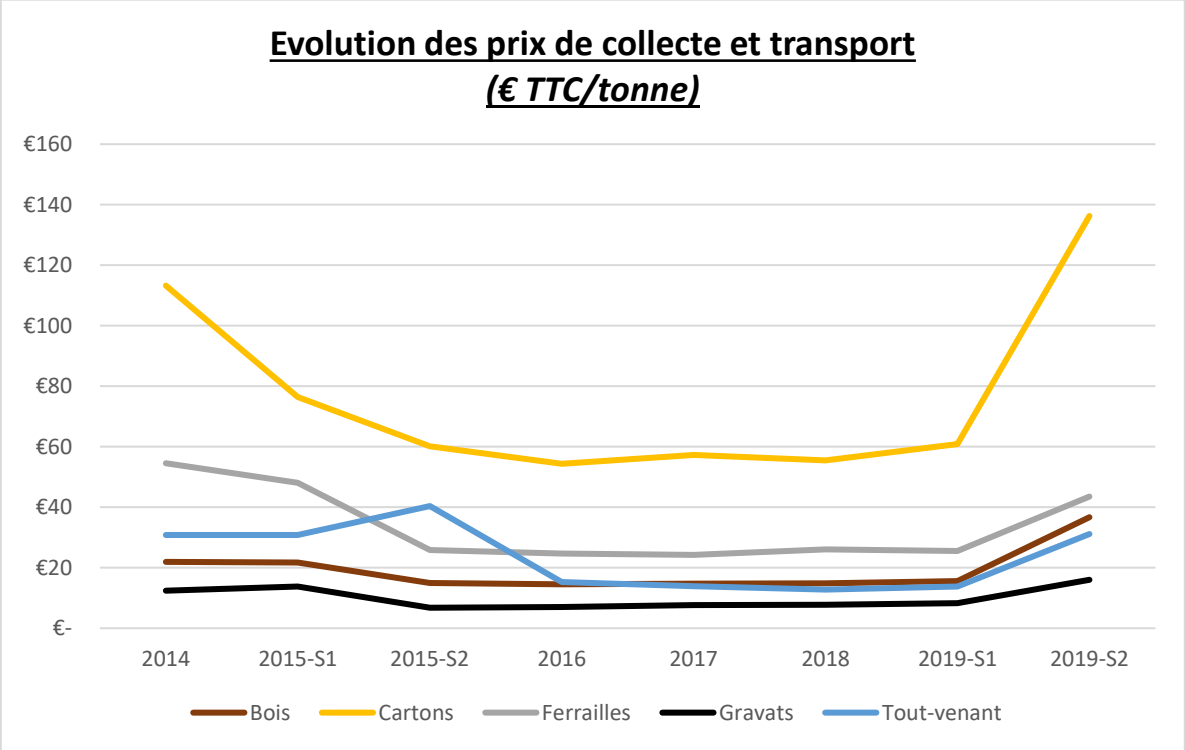

4.2 Prix unitaires de traitement

Sauf précision, l'ensemble du tout-venant en provenance de la déchetterie d'Allain est enfoui. Aucun traitement n'est appliqué sur la ferraille, c'est pourquoi ce flux n'apparait plus ici.

Prix unitaire *(€ T.T.C /t)*	**Bois**	**Cartons**	**Gravats**	**Tout-venant**	
2014	24,10 €	-	4,06 €	108,25 € dont 26,40 € de TGAP	
2015 1e semestre	24,06 €	-	4,04 €	117,77 € dont 35,20 € de TGAP	
2015 2e semestre	21,80 €	30,25 €	9,90 €	126,83 € dont 35,20 € de TGAP	
2016	16,90 €	27,60 €	9,93 €	112,60 € dont 22,10 € de TGAP	
2017	20,06 €	27,87 €	10,03 €	*Enfouissement* 129,47 € dont 25,30 € de TGAP	*Incinération* 140,97 € dont 3,30 € de TGAP
2018	20,17 €	28,03 €	10,09 €	118,32 € dont 26,40 € de TGAP	
2019 1e semestre	44,88 €*	28,38 €	10,22 €	119,47 € dont 25,41 €de TGAP	
2019 2e semestre*	46,17 €	29,09 €	22,00 €**	118,65 € dont 26,20 € de TGAP	

** Le tarif de traitement du bois a subi une forte augmentation dès la fin 2018.*

*** Les gravats sont désormais triés avant leur traitement, et ce depuis juillet 2019.*

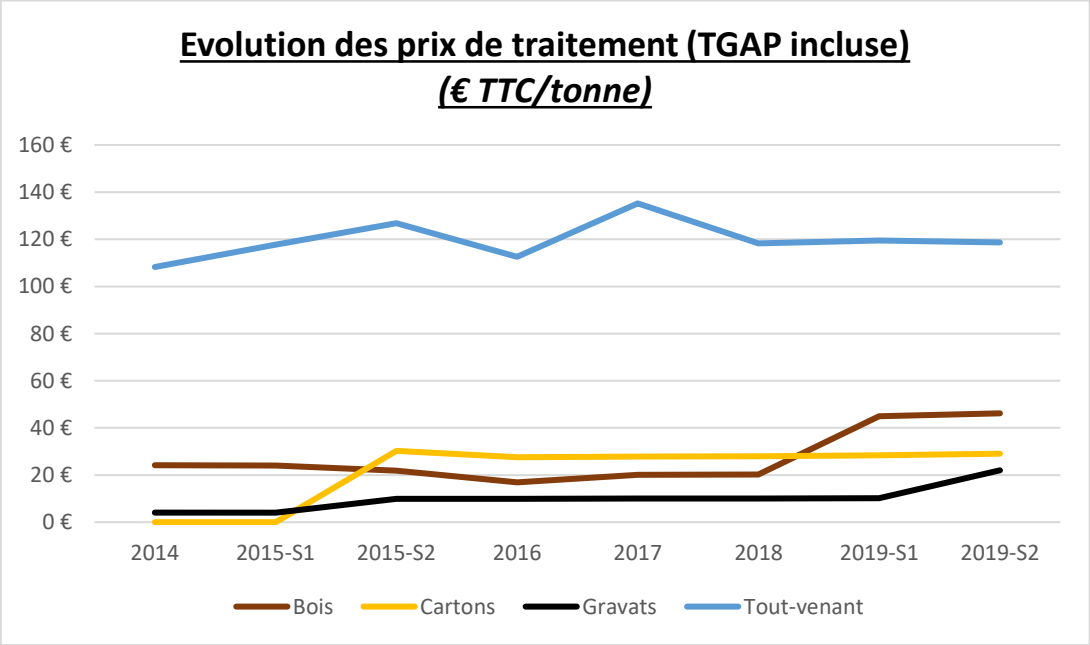

4.3 Dépense et recettes

Les tonnages inscrits dans ce tableau prennent en compte les dépôts sur les déchetteries limitrophes au territoire.

Les montants de prestations inscrit dans le tableau ci-dessous comprennent les coûts de collecte, transport, traitement et gardiennage.

Le coût aidé tient compte des recettes de la facturation des accès extérieurs au territoire et de la participation des entreprises

Déchetteries	**Tonnage** *(t)*	**Population desservie**	**Ratio** *(kg/hab.)*	**Montant des prestations** *(€ T.T.C)*	**Recettes ventes matériaux + soutiens Eco-organismes et autre recettes**	**Redevances accès populations extérieurs**	**Redevances accès des professionnels**	**Coût aidé** *(€ T.T.C / t)*	**Coût aidé** *(€ T.T.C / hab.)*
2014	2 100	11 135	189	275 384 €	7 028 €	28 657 €	1 555 €	111,35 €	21,00 €
2015	2 218	11 370	195	284 728 €	25 422 €	29 386 €	2 276 €	102,50 €	20,00 €
2016	2 542	11 519	221	263 660 €	37 287 €	29 386 €	3 379 €	76,20 €	16,80 €
2017	2 462	11 412	216	313 607 €	38 808 €	23 360 €	2 159 €	101,25 €	21,80 €
2018	2 518	11 613	217	262 132 €	34 809 €	11 667 €*	2 359 €	99,07 €	21,91 €
2019	2 745	11 452	240	376 527 €**	32 379 €	34 974 €	3 372 €	156,34 €	27,12 €

**Une collectivité n'a pas été facturée en 2018.*

***Coûts prenant en compte les travaux d'extension de la déchetterie réalisés en 2018.*

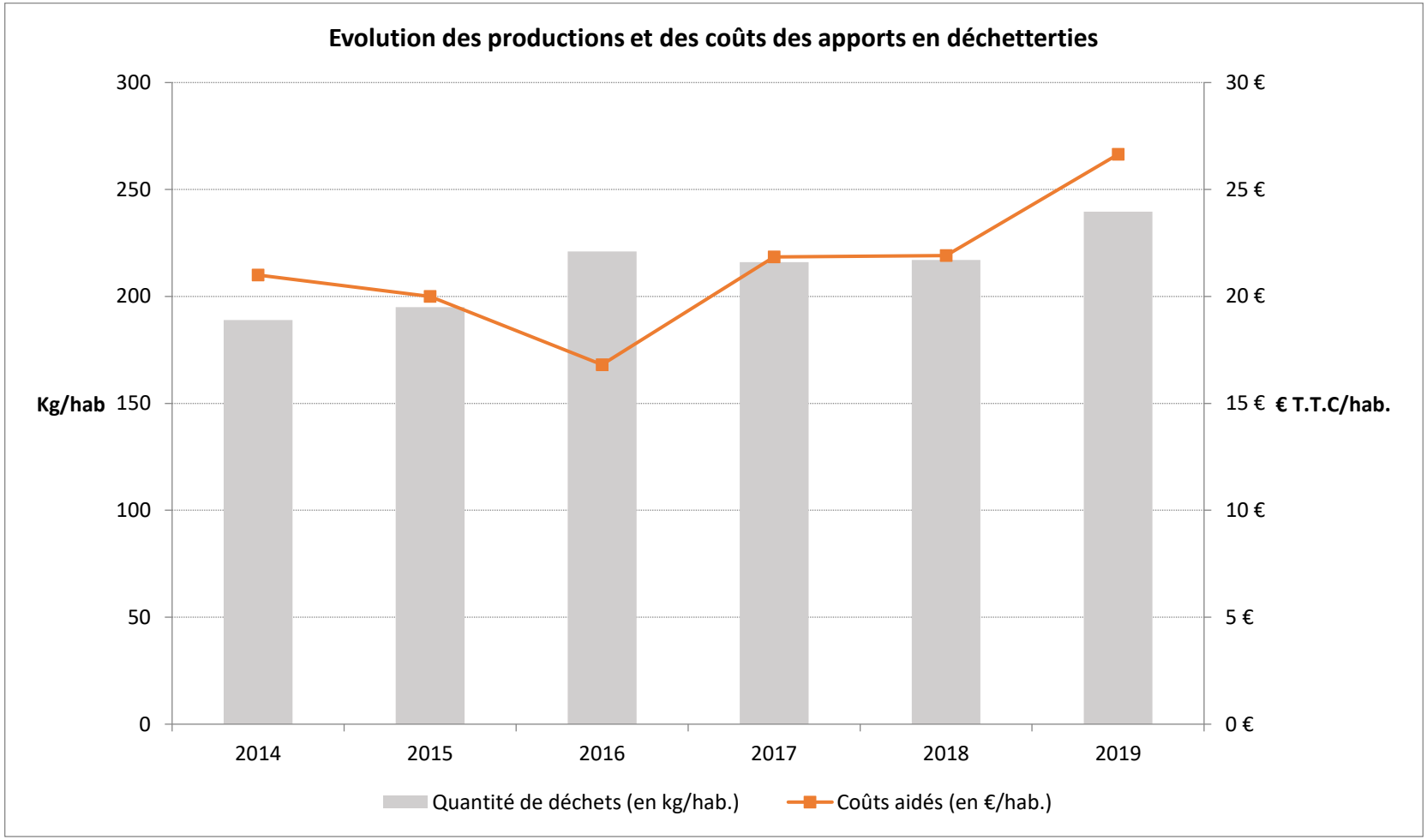
Evolution des productions et des coûts des apports en déchetterties
300
250
200
150
100
50
0
Kg/hab
30 €
25 €
20 €
15 €
10 €
5 €
0 €
€ T.T.C/hab.
2014
2015
2016
2017
2018
2019
Quantité de déchets (en kg/hab.)
Coûts aidés (en €/hab.)

5 Déchets diffus

5.1 Production des déchets diffus

Type de déchet	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Exutoire
Pneus *(en unités)*	1 454	1 699	2 300	1 524	1 548	1 906	Alpha Recyclage, recyclage
Piles *(en t)*	1,6	1,6	1,6	2	1,9	0,9	Corepile, recyclage
Cartouches d'impression *(en kg)*	129	127	55	83	100	163	Collectors, recyclage
Huile moteur *(en t)*	7,8	3,5	6	3,3	8,3	10,2	Chimirec Est, recyclage
Huile alimentaire *(en t)*	1,2	1,3	1,5	1,2	1,1	1,4	Chimirec Est, recyclage
Néons et lampes *(en kg)*	325	149	86	363	231	590	Récylum, recyclage
DASRI *(en kg)*	Pas de renseignements		164	199	194	217	Valorisation énergétique

5.2 Tarifs, coûts et recettes

Collecte et traitement pris en charge par les éco-organismes pour :

- Les piles
- Les cartouches d'imprimantes
- Les huiles alimentaires
- Les néons et lampes
- Les DASRI

Les pneus, catégorie VL sont pris en charge par la filière Aliapur via notre repreneur Alpha Recyclage.

Les autres catégories ont représenté un montant de 1 446 € TTC pour 346 unités (beaucoup de pneus agricoles sont déposés, ce sont ceux dont les montants de prises en charge sont les plus élevés),

Les huiles moteurs ne sont plus prises en charge gratuitement depuis mars 2017. Un forfait était appliqué à hauteur de 130,00 € HT entre mars 2017 et juillet 2019. Ce forfait a été remplacé en juillet 2019, lors du renouvellement des marchés, par un tarif unitaire à 40€HT/t. Ainsi pour l'année, la collecte et le traitement de ces huiles a coûté 944,70 € TTC.

COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1 Collecte en porte-à-porte

Les artisans, commerçants et entreprises qui le demandent peuvent être collectés par le service de la COVALOM, dans la mesure où il s'agit de déchets assimilés aux ordures ménagères, ne nécessitant pas de sujétions techniques particulières.

Depuis le 1er janvier 2017, l'assujettissement des artisans, commerçants, entreprises, associations et administrations à la Redevance Spéciale (RS), a été mise en œuvre selon les termes suivants :

- une franchise est appliquée sur les 240 premiers litres de déchets produits par semaine ;
- au-delà de 240 litres : (Volume des bacs mis à disposition – 240 litres) x prix au litre x nombre de collecte par an ;
- le montant de TEOM est déduit du montant calculé précédemment. Le cas échéant, si la TEOM est supérieure au montant calculé du coût du service, alors l'assujetti n'est pas redevable à la RS.

En 2019, la redevance spéciale a recouvert un montant total de 30 108 € (communes : 12 039,20 €, administrations : 11 685,20 €, entreprises : 6 383,51 €)

2 Accès en déchetterie

L'accès en déchetterie pour les professionnels est autorisé moyennant une contribution financière.

Tarifs appliqués selon le type de déchet :

- Tout-venant :17 €/m^3
- Gravats : 13 €/m^3
- Déchets verts : 11 €/m^3
- Bois : 10 €/m^3
- Papiers/Cartons : 5 €/m^3

Les volumes sont évalués par le gardien. La facturation est assurée par COVALOM. Les recettes sont déduites des prestations facturées à la collectivité.

Déchetterie Accès des professionnels	2017			2018			2019		
	Volume (en m^3)	Recettes	Répartition des apports	Volume (en m^3)	Recettes	Répartition des apports	Volume (en m^3)	Recettes	Répartition des apports
Tout-venant	98	1 662 €	65 %	120	2 036 €	71 %	160,5	2 729€	71 %
Bois	36	355 €	24 %	42	415 €	25 %	44	440€	19 %
Gravats	8	98 €	5 %	5	65 €	3 %	19	245€	8 %
Déchets verts	0	0 €	0 %	0	0 €	0 %	3,5	38€	2 %
Papiers/Cartons	9	45 €	6 %	2	8 €	1 %	0	0 €	0 %
TOTAL	151	2 160 €	100 %	169	2 524 €	100 %	227	3 454 €	100 %

DEUXIEME PARTIE :
PREVENTION / COMMUNICATION

1 Le plan local de prévention déchets

Afin de répondre aux directives de réduction des déchets fixées par le Grenelle de l'environnement et de continuer les progrès, les premières actions du plan local de prévention déchets ont été déclenchées :

- Ressourcerie, en partenariat avec l'Entreprise à But d'Emploi - La Fabrique à Bulligny ;
- Redevance spéciale ;
- Production de compost et paillage ;
- Sensibilisation éco consommation et réduction pour les scolaires, ….

En 2019, le focus a été mis sur les actions ci-dessous.

2 Communication animateur prévention déchets CCPCST

- Animations publiques
  - Participation au World Clean Up Day
  - Organisation de visites de centre de tri
  - Fête du don à l'ESAT. Don de compost et stand réduction déchets et participation des guides composteur
  - Accompagnement à la mise en place du tri des emballages recyclables à la Base de loisirs de Favières (hébergement, restauration, plage)
  - Participation à l'élaboration d'une charte verte à destination des entreprises : tri, gaspillage, éco-conception
  - Distribution des calendriers 2019
  - Rédaction du journal intercommunal Grains de Pays : 2 parutions
  - Sensibilisation au Plan Alimentaire Territorial
- Animation jeunesse
  - Sensibilisation de 350 élèves aux gestes du tri, réduction des déchets et compostage (Crépey, Vannes le Châtel, Vicherey)
  - Sensibilisation des élèves de 7 cantines périscolaires : 250 élèves et 18 adultes référents
  - Journée CESC au collège de Colombey-les-Belles, sensibilisation tri, réduction : 200 collégiens
  - Organisation de visites de centre de tri : 125 élèves
  - Inauguration de l'exposition Projet Valorisation Déchets à l'école de Vannes-le-Châtel
- Autres
  - Participation à l'élaboration des outils de communication de la déchetterie d'ALLAIN
  - Participation aux journées techniques ADEME sur la prévention et l'économie circulaire
  - Coordination et impression des calendriers 2019
  - Livraison de sacs de tri aux communes
  - Coordination des 13 plates-formes de compostage

- Valorisation des biodéchets dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial

COLOMBEY-LES-BELLES Environnement

Qu'y a-t-il dans le compost ?

Les élèves de l'école primaire connaissent maintenant toutes les petites bêtes qui vivent dans le compost et qui transforment les déchets de cuisine en engrais écologique.

Après la séance récemment dispensée sur le tri sélectif par Morgan Bereschel, référent environnement et maître composteur à la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud toulois, une autre animation a eu lieu à l'école primaire pour une cinquantaine d'écoliers. Le thème de la séance : « Connaître les biodéchets pour bien composter ».

Pour ce faire, chaque élève a rapporté des épluchures alimentaires ainsi que des vers de terre. Avec le concours de parents soucieux de mieux connaître le compostage, trois ateliers ont été aménagés. Dans le premier, on analysait la microfaune résidente dans le compost grâce à des loupes et un tuyau transparent.

Le lombricomposteur, est un matériel intéressant pour composter utile en intérieur.

Dans le deuxième, on observait au microscope la biodiversité animale (lombrics, collemboles, scolopendres, cloportes...). Les écoliers ont retenu qu'un lombric n'a ni yeux ni dents, mais possède quatre cœurs et trois paires de reins et qu'il respire à travers la peau.

Enfin, les participants ont appris comment fonctionne le lombricompostage. Composé de divers plateaux, le lombricomposteur permet de transformer les déchets de cuisine avec des lombrics en un engrais écologique, et de produire aussi un engrais liquide organique appelé « thé de vers ». Il permet le compostage en intérieur sans dégager d'odeur, assurant une décomposition rapide.

En extérieur, un gros composteur permettra à plus grande échelle, l'utilisation du compost pour une nouvelle culture, à condition de respecter les bons composants.

3 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est

Un appel à projet pour la gestion des biodéchets a été lancé par l'ADEME dans le courant du 2e trimestre. La CCPCST a fait le choix de se rapprocher de la CC Moselle et Madon, par le biais de leur service mutualisé de gestion et traitement des déchets ménagers COVALOM, pour y répondre.

Les thématiques de l'appel à projet sont les suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Gestion de proximité des biodéchets
- Evitement des déchets verts

Ainsi les chargés de prévention des 2 collectivités, en lien avec la technicienne de gestion de COVALOM, ont rédigé un dossier commun qui a été présenté et accepté par l'ADEME.

MOSELLE ET MADON Environnement

Gestion des déchets verts : la coopération récompensée

Ces dernières années, les problématiques de gestion de proximité des biodéchets et déchets verts ont été bien identifiées. L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) vient de désigner la société Covalom pour la mise en œuvre d'un plan d'action territorial.

Les communautés de communes Moselle et Madon et du Pays de Colombey et du sud toulois, par le biais de leur service mutualisé de collecte et traitement des déchets la Société Covalom dirigée par Etienne Thil, ont réfléchi à un plan d'actions commun. C'est ainsi qu'une candidature au nom des deux collectivités a été déposée à la rentrée de septembre. Le dossier très complet a retenu toute l'attention de l'Ademe qui a récompensé la Covalom en la désignant lauréate de cet appel à projet.

Le plan d'actions consistera en des opérations de communication, information et sensibilisation des habitants, mais aussi de tous les acteurs du territoire.

Les acteurs en présence envisagent de promouvoir le compostage sous toutes ses formes : individuel ou collectif, mais également des produits issus du broyage des déchets verts tel que les paillis.

Pour atteindre ces ambitieux objectifs, un chef de projet rejoindra, dès ce mois de janvier, les techniciens de la Covalom pour travailler en étroite collaboration avec les chargés de mission des communautés de communes Moselle et Madon et du Pays de Colombey.

L'Ademe a chargé la société spécialisée locale Covalom pour la gestion des biodéchets sur le territoire intercommunal.

L'Est Républicain – Mardi 7 janvier 2020

Les actions sur les 3 thématiques seront mises en oeuvre à partir de janvier 2020. Un animateur Prévention des biodéchets a été recruté pour développer le plan d'actions, en lien avec les chargés de prévention des 2 collectivités.

4 Extension des consignes de tri - Dossier CITEO

La collectivité a répondu à l'appel à projet de CITEO pour proposer un nouveau geste de tri aux habitants. Il s'agit de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastiques. Cela permettrait de capter tous les emballages en plastiques et, par effet d'entrainement, d'augmenter la captation des autres flux.

La collectivité a été retenue par CITEO pour entrer dans ce programme à l'automne 2020. Une campagne de communication a été élaborée selon les préconisations de l'éco-organisme et sera mise en œuvre en 2020.

5 Etude de faisabilité d'une tarification incitative

En décembre 2019, la CCPCST a fait part de sa volonté de mener une étude sur la faisabilité d'instaurer une tarification incitative sur son territoire. Cette étude sera menée par COVALOM, conjointement avec la collectivité. L'appel d'offre sera lancé courant du premier semestre 2020.

Il est attendu des aides à la décision pour les nouvelles équipes communautaires qui seront mises en place dans le courant de l'année 2020. Un diagnostic du territoire constituera une première phase de l'étude. Pendant la deuxième phase les aspects financiers seront approfondies et les prémices d'une grille tarifaire abordés. Une troisième phase, optionnelle, sera activée s'il s'avère pertinent de déployer une telle tarification sur le territoire. Elle constituera en l'élaboration d'un plan d'actions et de communication pour aider au déploiement de la tarification choisie.

ANNEXES

SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISE DU SERVICE COVALOM

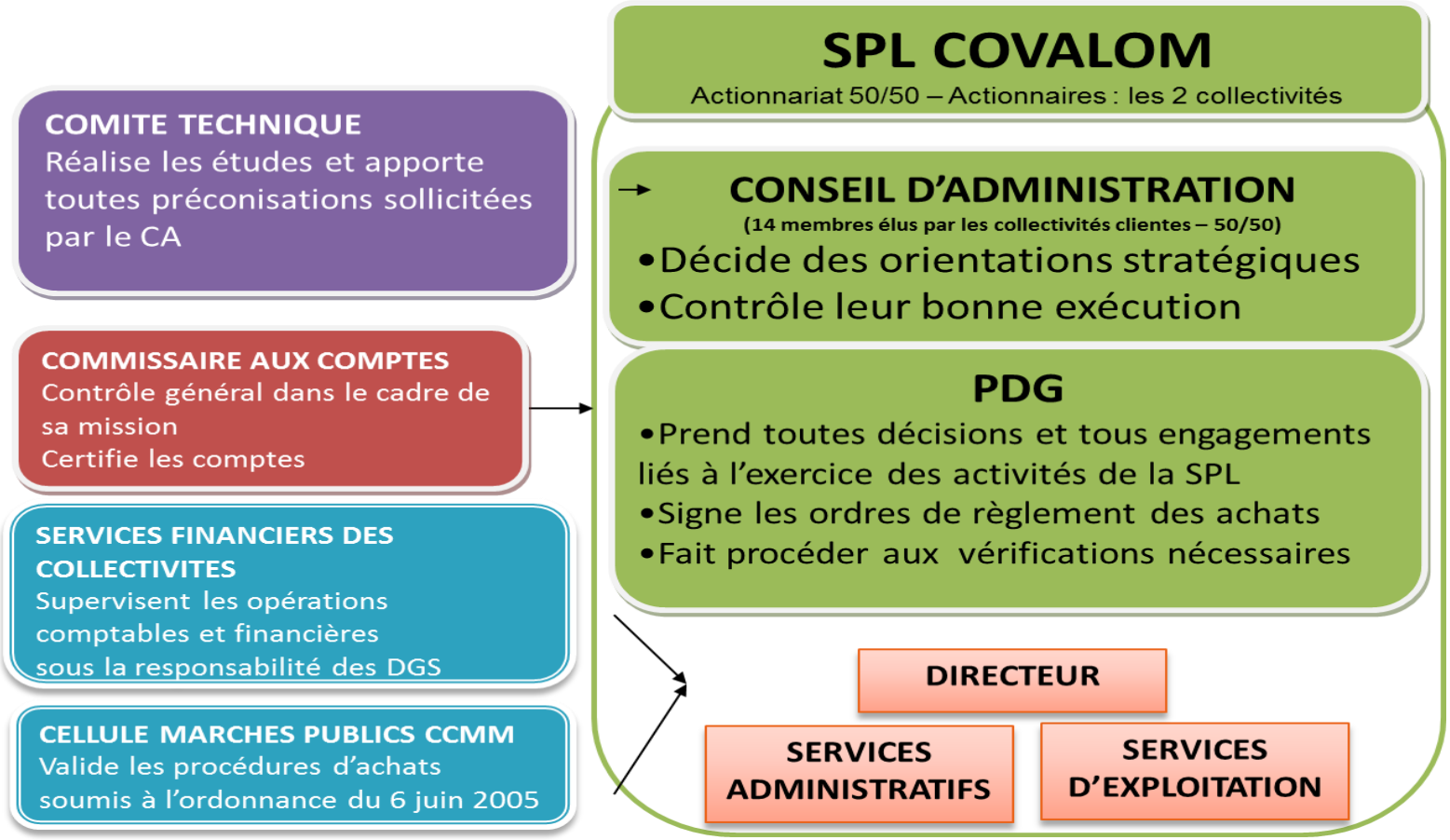

EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

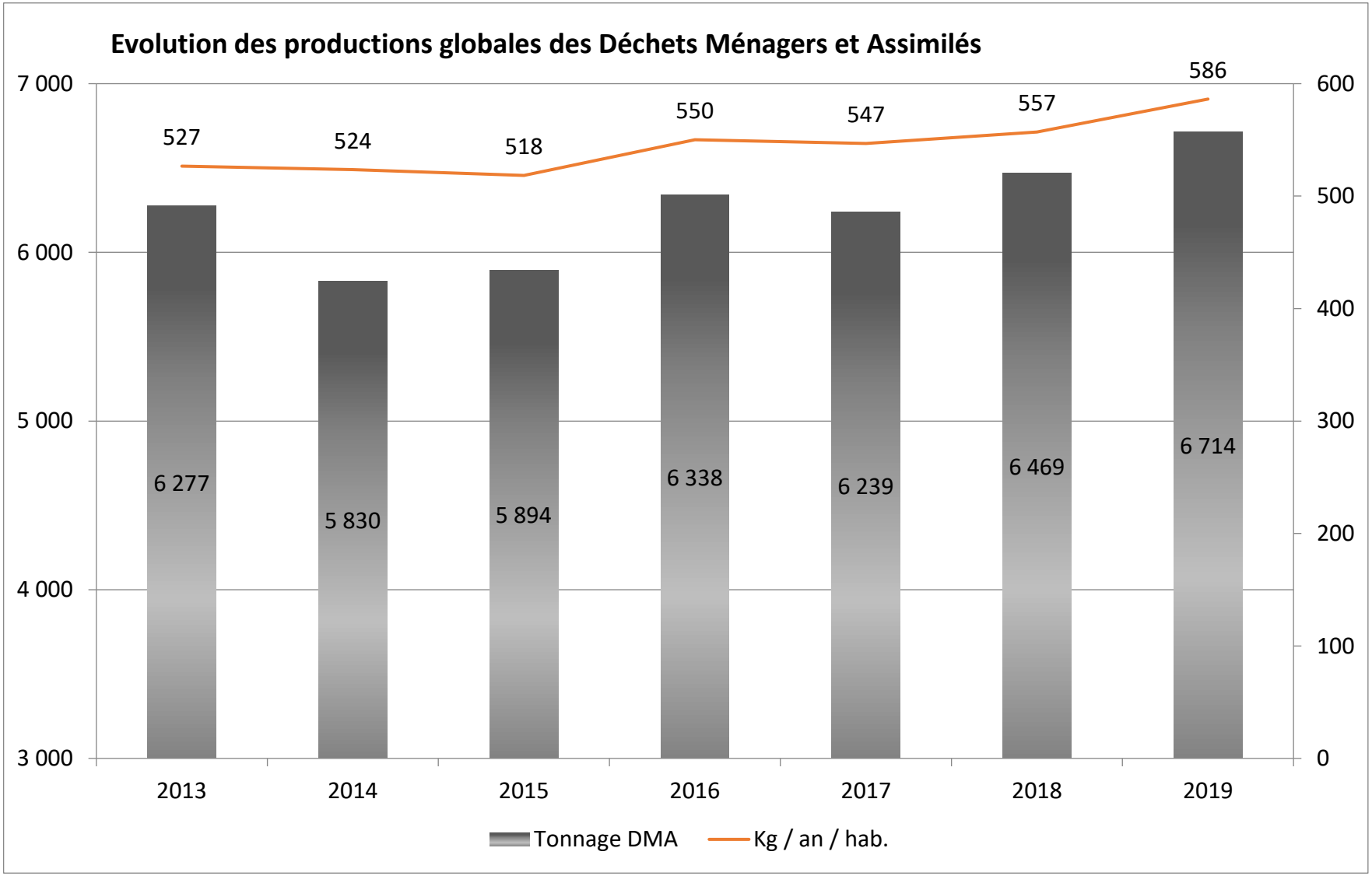

EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

<u>Définition</u> : la valorisation comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.

Taux de valorisation (hors gravats) – CC Pays de Colombey et Sud Toulois					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
45 %	48 %	49 %	48 %	44 %	51 %*

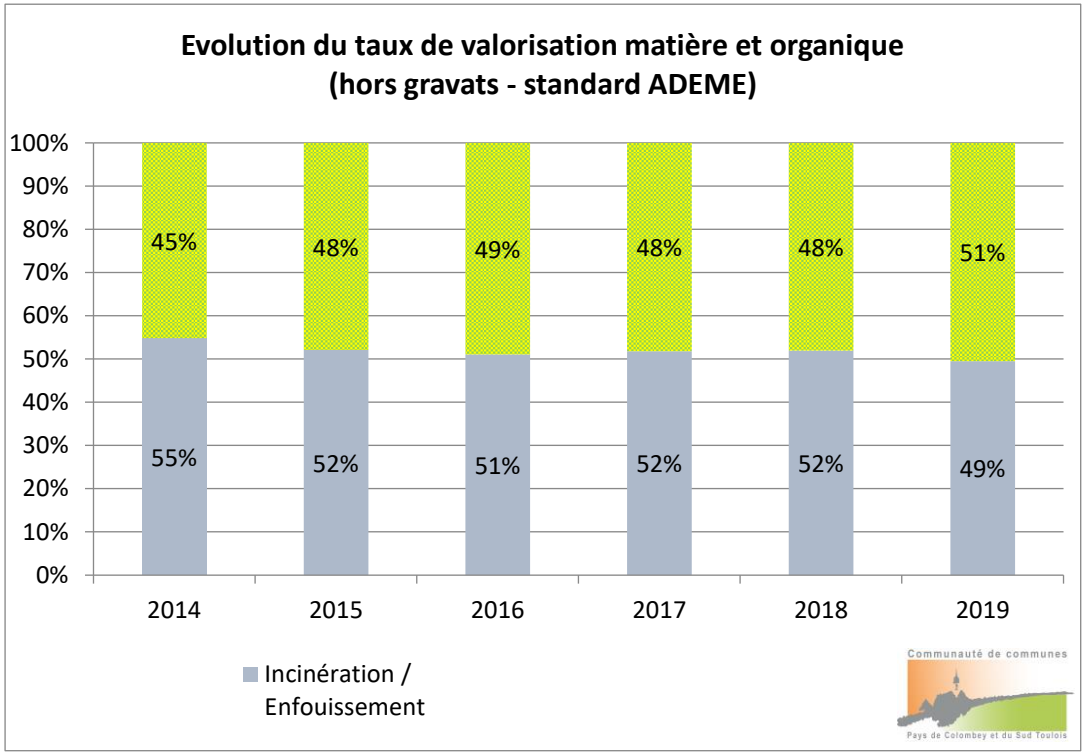

Une part importante de nos déchets peut être recyclée et valorisée pour en faire de nouveau une ressource. **Le plan national déchets 2009-2012 lancé à la suite du Grenelle de l'Environnement prévoyait d'orienter 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 vers les filières de valorisation et de 45% en 2015.**

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, fixe pour objectif un taux de 55% pour 2020, et 65 % d'ici à 2025. Ces objectifs ambitieux sont en cohérence avec les directives européennes et la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Sur le territoire du Pays de Colombey et du sud toulois, les tonnages d'OMR et de tout-venant sont principalement enfouis. Cela représente près de 50% du flux total des DMA sur le territoire.

Tous les autres flux (verre, emballages, papiers, textiles, déchets verts, autres flux de déchetterie) sont valorisés soit en réemploi, en recyclage ou en compostage.

* il est à noter que la méthode de calcul a quelque peu évolué en 2019 pour être davantage en accord avec l'évolution des filières de traitement

EVOLUTION DES COUTS DE FINANCEMENT DU SERVICE

Les coûts de financement du service sont ici présentés annuellement et par découpés par flux. Ils reprennent les coûts aidés TTC issus de la matrice des coûts.

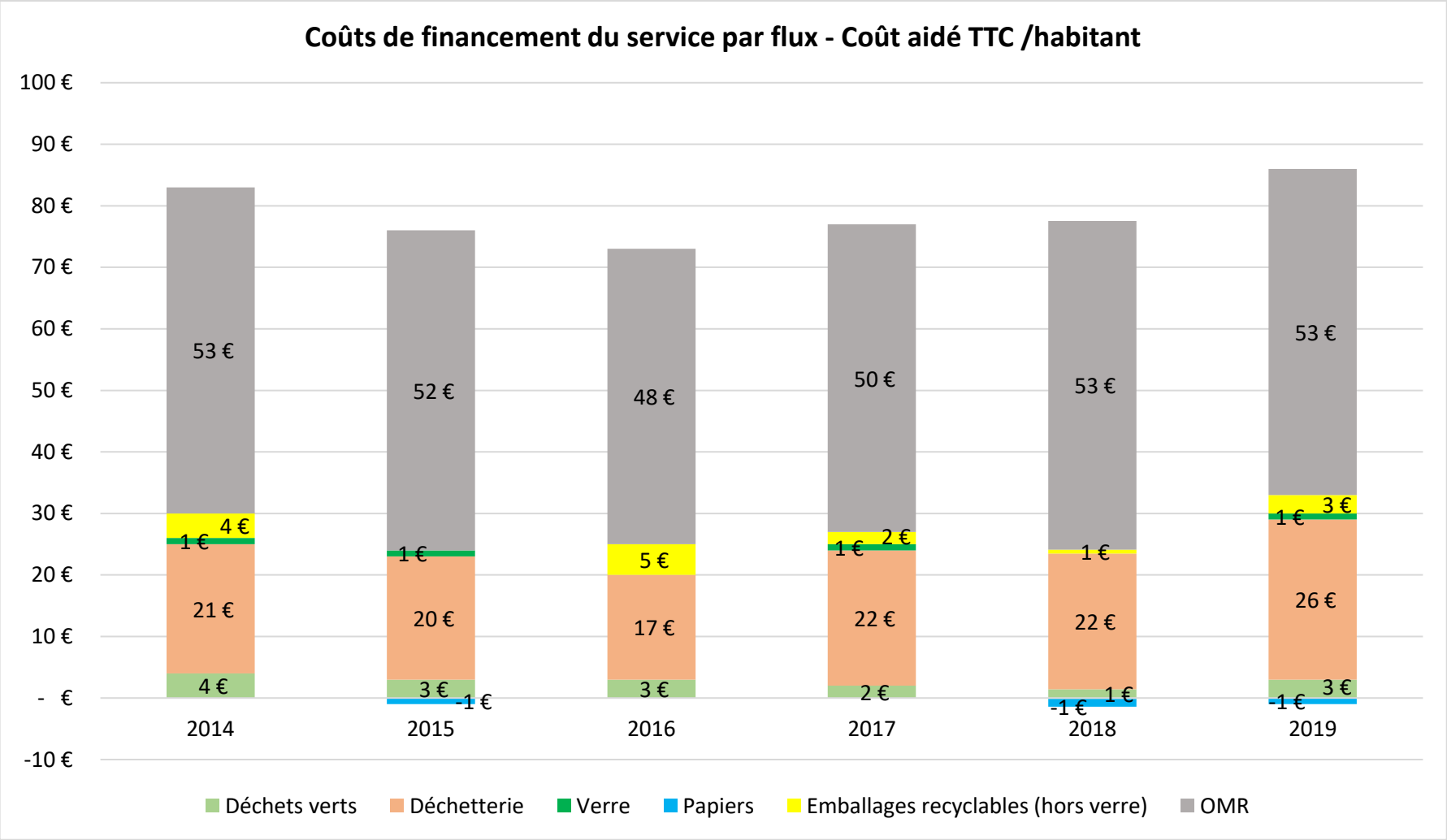

SYNTHESE 2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
38 communes – 11 452 habitants

DMA	6 714 tonnes 586 kg/hab.
Ordures ménagères	**2 070 tonnes** **181 kg/hab.**
Matériaux recyclables	**1 060 tonnes** **93 kg/hab.**
Déchetterie	**2 834 tonnes** ***(2 125 t hors gravats)*** **248 kg/hab.** ***(186 kg/hab. hors gravats)***
Déchets verts	**750 tonnes** **65 kg/hab.**

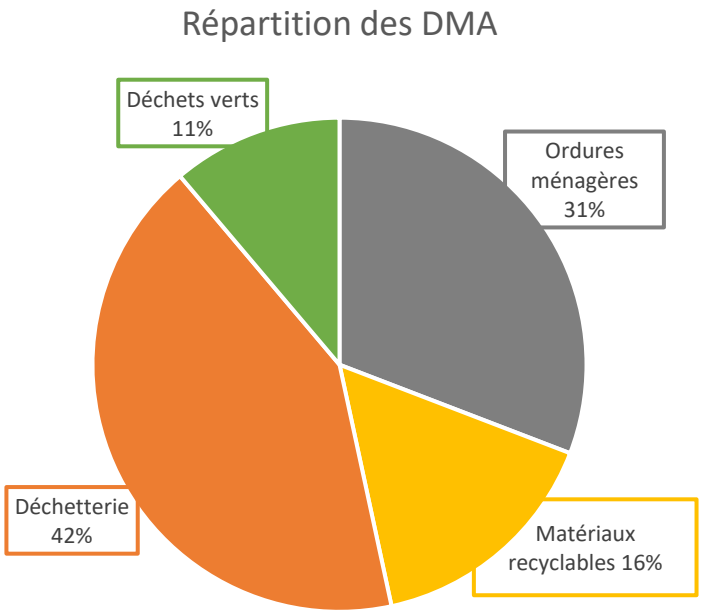

Evénements marquants

- ★ Nomination à l'appel à projet ADEME pour la gestion des biodéchets
- ★ Renouvellements des marchés de collecte et traitement de déchetterie
- ★ Validation des extensions de consignes de tri par CITEO

Evénements à venir

- ★ Etude de faisabilité et pertinence de tarification incitative
- ★ Etude d'amélioration de la gestion des lieux de dépôts des déchets verts